Prix : 3 euros N° 34 - novembre - décembre 2015 - Janvier 2016 -

MÉMOIRES

Revue de l'Institut d'Histoire Sociale Cgt d'Île-de-France

urif@cgt.fr

Réformes territoriales entre gouvernements et capitalisme (pages 3 à 7)

8 mars 1907
La grève éclair éteint la ville lumière
(pages 8 à 12)

« L'Algérie au cœur »
La course d'obstacles de l'édition militante (pages 19 à 23)

Saint-Denis et le logement
Bidonvilles, foyers d'immigrés et rêve HLM (pages 13 à 18)

Cgt IHS Île-de-France Institut d'Histoire Sociale

MÉMOIRES

- Édito - Ensemble construire la paix

Indicibles, cruels, ignobles, abominables… Ce sont les crimes organisés en janvier et en novembre 2015. Aucune indulgence n'a de place pour les auteurs et les commanditaires de ces actes barbares. Mais cela ne suffira pas plus que l'état d'urgence à l'émergence de solutions pérennes garantissant la sécurité de chacun. Les bombardements contre « Daech », en Syrie et en Irak, même en anéantissant les infrastructures, ne régleraient pas davantage le problème.

Rappelons-nous Ben Laden. Avoir « sa peau » aurait été la garantie de la disparition du terrorisme, selon les dirigeants mondiaux de l'époque. Qu'en est-il aujourd'hui ? La puissance de feu à l'oeuvre au Moyen Orient fait également des centaines de milliers de morts innocents et des centaines de milliers de réfugiés qui errent sur nos territoires.

Sans réponse sur le pourquoi d'une telle situation, il n'y a aucune raison objective de ne pas être une nouvelle fois exposés à de telles atrocités. Nous sommes interrogés sur les fondements de nos sociétés, faites d'inégalités profondes et d'un développement de la misère planétaire, au moment où les technologies devraient servir le mieux-vivre. Mais les technologies ne sont pas neutres. Aujourd'hui, elles sont mises au service des seuls profits du capitalisme.

Historiquement, celui-ci a toujours réglé ses contradictions fondamentales par la guerre. Quelles que soient les formes, le résultat est similaire.

Combattre le terrorisme efficacement implique de remettre en question les fondamentaux du capitalisme. L'accumulation des grandes fortunes se réalise par la mise en concurrence mondiale des salariés et le pillage des richesses naturelles. C'est le germe des guerres.

Faut-il attendre « le grand soir » ou une extinction naturelle du capitalisme pour nous débarrasser de ses conséquences hideuses ? L'histoire dit que ce n'est pas la bonne méthode. La mobilisation des travailleurs pour redonner du contenu au concept de République doit intégrer celui de lutte de classe.

Les citoyens n'ont pas besoin d'être mis en concurrence dans leur travail, mais de gagner en efficacité dans la coopération pour une activité utile et une vie meilleure.

Il est grand temps de redonner du sens collectif à la société. Les jeunes gens qui prennent le chemin du terrorisme pour se réaliser, les travailleurs qui, n'ayant plus la force de continuer, se suicident, ceux qui se réfugient dans les drogues ou l'horizon bouché du FN, tout nous indique l'état d'urgence de construire la paix dans la fraternité et la solidarité.

Alain Prévost

Billet : Puzzle

Mai 1916 : Mark Sykes et François Georges-Picot se partagent le Moyen-Orient en attendant novembre 1918.

Juillet 1923 : le traité de Lausanne annule le Kurdistan prévu par le traité de Sèvres trois ans avant. Mustapha Kemal « Atatürk » dit merci en adoptant l'alphabet latin, la laïcité autoritaire et en supprimant le califat ottoman.

1928 : l'instituteur égyptien Hassan-al-Banna fonde les Frères Musulmans. Il appelle au « jihad » contre « l'emprise laïque et l'imitation aveugle du modèle européen ».

Février 1945 : Franklin D. Roosevelt deale avec le roi Abdelaziz Ibn Saoud : protection américaine contre pétrole pas cher.

1961 : l'Arabie saoudite inaugure l'Université islamique de Médine, usine de propagande wahhabite. 10 000 étudiants, dont 85 % d'étrangers.

1979 : Rouhollah Khomeini prend l'Iran chiite. La CIA finance les « moudjahidine » afghans. L'URSS envahit l'Afghanistan.

1980 : le saoudien Turki Al Fayçal, chef des services secrets, envoie le jeune Oussama Ben Laden organiser les volontaires étrangers sunnites en Afghanistan.

1987 : Ben Laden fonde Al-Qaida avec son ancien professeur palestinien et Frère musulman.

1991 : George Bush père lance « Tempête du Désert » sur l'Irak après l'annexion du Koweït.

11 septembre 2001 : Ben Laden lance des avions civils contre les USA.

2003 : Paul Bremer, proconsul de George Bush fils après la chute de Saddam Hussein, met au chômage les cadres sunnites civils et militaires. Les milices chiites et le gouvernement pillent le pays.

13 octobre 2006 : création de l'État islamique d'Irak par Al-Qaida, une trentaine de tribus sunnites et les cadres « laïques » de Saddam Hussein.

Mars 2011 : Nicolas Sarkozy et David Cameron explosent Mouammar Al-Kadhafi et déversent son arsenal sur le Sahel.

2012 : l'État islamique irakien s'étend chez les tribus sunnites de Syrie.

Janvier 2013 : François Hollande intervient au Mali.

9 avril 2013 : création de Daech et du Califat, en conflit avec Al-Qaida.

2014 : bombardements généralisés au Moyen Orient, Yemen et Sahel.

13 novembre 2015 : le Bataclan.

Cherchez les relations entre ces différents événements.

Vous avez quatre heures.

Gilbert Dubant,

Rédacteur en chef de « Mémoires Vives »

N° 34 Revue de l'Institut d'Histoire Sociale Cgt d'Île-de-France
novembre - décembre 2015 - janvier 2016
Directeur de la publication : Joël Biard
Commission paritaire : N°0213G89502
Imprimerie : Printprice 91100 Corbeil-Essonnes

Ont participé à la conception et à la réalisation de ce numéro :
Jean Bellanger, Pierre Benoit, Gilbert Dubant, Alain Gautheron, Francis Lasnier, Alain Prévost.

Réformes territoriales

Les collectivités entre gouvernements et capitalisme financier

par
Alain Gautheron (1)

Le 1er janvier 2017 naîtra un nouvel acteur public incontournable en Île-de-France. La Métropole du Grand-Paris et ses quelque 7 millions d'habitants sera l'échelon territorial de référence pour l'aménagement du territoire, le logement, le développement économique ou l'environnement.

Dans le même temps, de grandes intercommunalités de plus de 300 000 habitants projettent de se créer dans les départements de la grande couronne. C'est une révolution institutionnelle, sans qu'une large concertation citoyenne n'ait été mise en place en place, ou même que des projets de territoires soient discutés et construits.

Centralisation des pouvoirs, perte d'autonomie des collectivités territoriales et, en premier lieu, de la commune, cette nouvelle organisation marque un nouveau recul en terme de démocratie, mais aussi en terme de réponse aux besoins des habitants. Quels objectifs sont poursuivis avec ce bouleversement territorial ?

En Seine-et-Marne, mais aussi dans le Val-d'Oise, la Seine-Saint-Denis, en Essonne, une nouvelle frontière apparaîtra. Que voudra alors dire vivre, travailler, être élu, militant ou bénévole dans ces territoires, voisins, mais séparés, de nouvelles limites administratives ? Ce sont les enjeux de ce qui est généralement désigné par l'expression « réforme territoriale ». Le plus souvent, elle nous est présentée comme une fatalité nécessaire, sans racines historiques, sans objectif avoué si ce n'est que, « *dette oblige* », il faudrait écraser les coûts en réduisant le « *mille feuilles administratif* ».

Le mot « réforme » a longtemps signifié, pour le plus grand nombre, changement en vue d'une amélioration. Depuis quelques décennies, le libéralisme s'en est emparé. Le mot fonctionne maintenant comme une sorte de piège (2), il ne permet plus de faire la distinction entre les changements qui améliorent effectivement la situation de la majorité des citoyens et ceux qui, au contraire, la détériorent. Vigilance donc ! (3)

Alain Gautheron pendant une conférence de l'Université populaire de Seine-et-Marne (DR)

Les origines de la commune

Les historiens avancent deux pistes pour expliquer les origines de la commune. Elle serait la survivance du régime municipal mis en place par l'Empire romain, où elle trouverait sa source dans la pratique de l'association par serment que les tribus germaniques auraient apportée avec elles.

Après l'effondrement de l'Empire romain, au Moyen Age se développe un système féodal dont la hiérarchie distingue au premier rang le prêtre qui prie, au second le chevalier qui combat, au dernier rang le manant « taillable et corvéable à merci » qui travaille. La maîtrise de la terre est la richesse fondamentale d'une société rurale.

Progressivement, avec une meilleure sécurité des routes, avec le développement des possibilités et des besoins, un quatrième personnage apparaît : le marchand.

Le marché, la monnaie se développent, une accumulation du capital prend racine, la ville devient importante, d'autres formes d'exploitation apparaissent.

Ce développement se heurte aux règles établies par le système féodal. À partir des communes, des villes franches, les marchands et les maîtres des corporations contestent le pouvoir des seigneurs.

La construction de l'État, du pouvoir central, n'est pas linéaire. Elle rencontre des obstacles, des périodes d'instabilité, des contradictions. Des pouvoirs éclatés se constituent, se développent, affirment leur autorité, leur indépendance.

Dans les phases de troubles, d'incertitudes, l'église catholique, religion d'État jusqu'à la Charte de 1830, rassure par son apparente stabilité. Elle joue alors un rôle important jusque dans l'appareil d'État. Des évêques sont, par exemple, intégrés à la justice tandis que l'Église impose parfois ses divisions administratives comme la paroisse.

Quelques définitions

Collectivité territoriale ou locale : personne morale de droit public distincte de l'État et qui bénéficie à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale... doit bénéficier d'une compétence générale permettant de prendre en charge toute affaire d'intérêt local.

Établissement public : personne morale disposant d'un autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général précisément définie sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend.

Décentralisation : processus consistant pour l'État à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes.

Déconcentration : délégation de moyens et de pouvoir de décision de l'administration centrale aux services extérieurs de l'État.

(Source : www.vie-publique.fr)

Signalons que les termes déconcentration et décentralisation sont souvent délibérément confondus par les gouvernements qui veulent donner à leurs décisions autoritaires les apparences de la démocratie.

Quant au transfert de ressources... l'heure est plutôt à la mobilisation contre l'amputation des dotations !

La montée de la bourgeoisie

Du 12e au 13e siècle, le pays connaît de profondes transformations économiques et sociales, les échanges commerciaux s'intensifient, de nouveaux bourgs s'édifient sur les axes de circulation et d'échanges. Un esprit communautaire se développe, le besoin de s'aider et de se défendre le cimente.

Face à ce mouvement, les réactions des seigneurs sont diverses, même si le réalisme semble le plus souvent l'emporter. Ils reconnaissent l'existence de la commune, lui concèdent des droits par charte, qu'ils monnayent évidemment.

La monarchie y voit, elle, le moyen d'affaiblir ses vassaux.

Gravure de Jacques Callot (circa 1630). Le commerce développe communes, villes franches et bourgeoisie naissante. (Bnf Gallica)

Parfois,la commune naît dans la violence. C'est le cas pour Sens, Le Mans. Même si les situations sont diverses,les institutions représentatives et les missions des communes possèdent de nombreux points communs.

La tutelle du pouvoir royal devient vite omniprésente dans le processus de désignations des notables placés à la tête des communes et sur toutes les activités municipales.

La bourgeoisie naissante se heurte, pour s'épanouir, aux privilèges de la noblesse, à la priorité de la rente foncière.

A partir du 16e siècle, les progrès techniques, les grandes découvertes sont utilisés par la grande bourgeoisie commerçante pour asseoir son pouvoir économique qui repose sur un nouveau mode de production et s'étend à l'exploitation des peuples d'Amérique et d'Afrique.

Puis, durant deux siècles, la monarchie absolue s'appuie sur un compromis entre l'aristocratie foncière héritière de l'ordre féodal et la bourgeoisie qui en se développant fonde les bases du capitalisme.

Elle devient économiquement dominante. Afin de conquérir le pouvoir politique, elle doit rompre ce compromis et, pour faire sa révolution, s'allier avec la paysannerie et les jacobins « sans culottes » dans les villes.

Une villa gauloise à la fin de l'Empire romain (Ve siècle) : l'ancêtre de la commune ? (Bnf Gallica)

1789-1793 :
nouveau régime municipal

À l'aube de la Révolution, il demeure une grande différence de traitement entre les villes et les communautés villageoises à laquelle s'ajoutent de grandes disparités à l'intérieur de ces deux ensembles. Cette diversité découle des privilèges qui dépendent eux des rapports de forces locaux construits au fil du temps et d'âpres négociations.

Dans la nuit du 4 août 1789, les députés prennent une décision que l'Histoire retient comme le vote de « l'abolition des privilèges ».

L'article 10 du décret du 4 août 1789 précise : « *Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuses aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient, et dont le sacrifice est nécessaire à l'union intime de toutes les parties de l'empire, il est déclaré que tous les privilèges particuliers des provinces, principautés, pays, cantons, villes et communautés d'habitants, soit pécuniaires, soit de toute autre nature, sont abolis sans retour et demeureront confondus dans le droit naturel de tous les Français.* »

La Révolution française (4) sacrifie donc les privilèges locaux sur l'autel de l'unité nationale. Rappelons que, dans le même temps, elle sanctifie la propriété privée. Deux décrets sont publiés les 14 et 22 décembre 1789.

Le premier, relatif à la constitution des municipalités, en établit 44 000, toutes organisées de la même manière, sauf Paris. La capitale politique, au peuple capable de s'insurger, est traitée à part par une loi du 21 mai 1790. Il faut payer un minimum de contribution pour participer à l'élection du corps municipal(conseil municipal). Ce corps administre les intérêts de la communauté locale et les intérêts de l'État au niveau local.

Le second décret concerne la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives.Le royaume est divisé en départements qui deviennent une division administrative et la base de désignation des députés. Un conseil général est élu au second degré pour quatre ans. Ses compétences sont générales et il a vocation à gérer toutes les matières administratives au nom du roi. La crainte de la montée d'aspirations à l'autonomie locale se fait jour. Deux conceptions s'affrontent alors.

L'Assemblée constituante considère la Nation comme « une collection d'individus » dont le fonctionnement repose sur le suffrage censitaire.

Le mouvement fédératif,plus populaire, plus démocratique, se montre ennemi du suffrage censitaire et pense que la Nation repose sur l'adhésion des citoyens, mais aussi des communes titulaires de pouvoirs.

La Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 marque l'apogée de ce mouvement et sa reprise en mains par le pouvoir central. La Fédération nationale est placée sous le contrôle de citoyens actifs qui prêtent serment à la Constitution.

1792-1815 :
de la Convention à Napoléon

Après la proclamation de la 1ère République,c'est une période d'affrontements entre

(Bnf Gallica)

les Girondins et les Montagnards, appuyés par les sans-culottes parisiens sur fond de menaces extérieures et de crise intérieure.
La Convention se méfie des assemblées élues, particulièrement des départements soupçonnés d'entretenir un projet de « fédéralisme monarchiste ». Elle transfère leurs attributions aux administrations de district et envoie des commissaires extraordinaires avec des pouvoirs illimités en matière administrative et judiciaire.
Depuis cette époque,dans le vocabulaire politique, les partisans et les opposants à la décentralisation sont qualifiés de Girondins ou de Jacobins.
De 1795 à 1799, le Directoire succède à la Convention et la commune d'administrés remplace la commune des citoyens.
Les districts sont supprimés, les administrations départementales rétablies, une municipalité de canton regroupe toutes les communes de moins de 5 000 habitants.
Élections au suffrage censitaire, listes de confiance, fonctionnaires nommés et contrôlés, mise en place de commissaires du Directoire nommés et révocables chargés de surveiller et de requérir l'exécution des lois, constituent les bases du système.
La France est alors divisée en départements et en arrondissements(anciens districts). Le canton redevient une simple unité judiciaire et électorale.
Un conseil municipal prend place dans chaque ville ou bourg.
Avec l'arrivée de Napoléon, 1er Consul puis Empereur (1804), la loi institue des Préfets,agents uniques qui représentent directement le gouvernement. Si « administrer est le fait d'un seul », « délibérer est le fait de plusieurs ». Des notables nommé par le pouvoir central constituent alors, sans pouvoir de décision, le conseil général, le conseil de préfecture. Le maire des communes de moins de 5 000 habitants est nommé par le Préfet ; le pouvoir central désigne les autres. Tout cela constitue une chaîne qui fonctionne hiérarchiquement et autoritairement.

Monarchie de juillet et suffrage universel ... masculin

La commune républicaine est souvent caricaturée. En 1922, la « reine » du 16e arrondissement parisien est entourée des représentants de la « commune libre » de Montmartre (Bnf Gallica).

Après la Restauration de Louis XVIII, puis de Charles X, c'est un régime monarchique constitutionnel qui s'installe après les «Trois Glorieuses» des 27, 28, et 29 juillet 1830.
Dans un contexte de crise économique, politique et sociale, la révolution de 1830 est une nouvelle phase de l'affrontement entre la bourgeoisie et l'aristocratie.
Si la bourgeoisie libérale l'emporte, c'est grâce au petit peuple urbain car, particulièrement à Paris, l'aspiration à la démocratie est forte en son sein. Stendhal le confirme *« Tout ce que les journaux vous ont dit à la louange du peuple est vrai, sur cent hommes sans bas et sans veste, il y avait le 28 juillet un homme bien vêtu.»* (5)
En 1831, des lois d'organisation confirment le vote censitaire masculin qui réduit le droit de vote à 5 électeurs pour 1 000 habitants. La nomination du maire est faite par le roi ou le préfet, selon la taille de la commune.
Le 18 juillet 1837, la loi municipale reconnaît la personnalité civile de la commune, ce qui lui permet de posséder un patrimoine propre. Ses compétences sont élargies mais la tutelle reste très forte.

La révolution de 1848

Le 10 mai 1838, une loi concernant les conseils généraux (et les conseils d'arrondissement) amène sensiblement les mêmes évolutions dans ce haut lieu de connivence entre l'administration préfectorale et les notables que sont les conseillers généraux.
La condition des ouvriers s'aggrave avec les bas salaires, l'intensification de l'exploitation, qui n'épargne ni les femmes ni les enfants, accentue la misère.
Des formes d'organisations comme les mutuelles voient le jour. Le socialisme utopique influence une classe ouvrière hétérogène réparties dans de petites unités de travail. Cela marque sa conscience, les limites de son organisation, les formes et les objectifs de son combat.(6)
La révolution de février 1848 renverse la monarchie de juillet et installe la seconde République. Dans une première phase, le gouvernement provisoire répond à quelques attentes sociales. La grande bourgeoisie se ressaisit, cultive la peur du rouge ,isole les ouvriers et les contraint à l'insurrection afin de les écraser sur les barricades. Le parti de l'ordre triomphe.
Toutefois le 5 mars, un décret instaure le suffrage universel pour les hommes de plus de 21 ans jouissant de leurs droits civils et politiques. Le vote devient secret et tout électeur de plus de 25 ans peut être élu. Les femmes attendront le printemps 1944, un siècle, pour obtenir le droit de vote.

La Commune de Paris : déclaration au peuple français

Le 19 avril 1871,la Commune de Paris s'adresse à l'opinion publique afin qu'elle sache la nature, la raison, le but de la révolution et les responsabilités des coupables qui siègent à Versailles.
Elle réclame « *la reconnaissance et la consolidation de la République, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du Peuple et le développement régulier et libre de la société...l'autonomie absolue de la Commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits...dont l'association doit assurer l'unité française.* »
Elle énumère les droits inhérents à la commune « *le vote du budget communal... la fixation et la répartition de l'impôt... l'organisation de sa magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement; l'administration des biens appartenant à la Commune.* » Elle affirme

le droit permanent de contrôle et de révocation des magistrats et fonctionnaires communaux.
Elle dénonce ceux qui accusent Paris de vouloir rompre l'unité française. « *L'Unité telle qu'elle nous a été imposée jusqu'à ce jour par l'empire, la monarchie, le parlementarisme n'est que la centralisation despotique inintelligente, arbitraire ou onéreuse.*
L'Unité politique, telle que la veut Paris, c'est l'association volontaire de toutes les initiatives locales, le concours spontané et libre de toutes les énergies individuelles en vue d'un but commun, le bien-être, la liberté et la sécurité de tous. »
La loi du 10 août 1871 organise l'élection du Conseil général au scrutin majoritaire à deux tours.

Paris à part

Le préfet reste le représentant de l'État, il est chargé de l'instruction préalable des affaires du département et de l'exécution des décisions du Conseil général. Le pouvoir des élus reste bien encadré !
Si depuis 1882 le conseil municipal peut, sauf à Paris, élire le maire,il faut attendre le 5 avril 1884 pour que paraisse une loi générale sur l'organisation municipale. La Commune a laissé des traces ! (7)
Dans toutes les communes, le conseil municipal prend les délibérations, le maire est chargé de les appliquer. Il est aussi représentant de l'État: état-civil, police judiciaire, exécution des lois.
Le conseil municipal est élu pour 6 ans, renouvelable intégralement La loi consacre une véritable clause générale de compétence au profit du conseil municipal qui règle « par ses délibérations les affaires de la commune. »
Le 22 mars 1890 une loi est consacrée aux syndicats de communes, première forme de coopération intercommunale qui n'est possible que pour la gestion d'un seul service public à la fois.

(Bnf Gallica)

Le socialisme municipal

Avec Paul Brousse, « les possibilistes » veulent construire le socialisme par les villes en transformant progressivement toutes les industries bourgeoises en services publics socialistes.
Avec Jules Guesde, les socialistes révolutionnaires considèrent eux qu'on ne peut pas parler de véritables services publics sans appropriation des moyens de production et sans conquête de l'État par la classe ouvrière. (8)
Cet affrontement favorise le débat, l'engagement et permet la conquête de mairies par les socialistes en mai 1892 et mai 1896. Tout cela contribue à bâtir l'exception française, dont la conception du service public fait partie. Le chemin est toutefois plein d'obstacles, car les préfets et le Conseil d'État veillent à maintenir un large espace aux entreprises privées !
Le 12 octobre 1940, une loi dissout les conseils municipaux, supprime les conseils généraux et installe 17 préfets de régions (qui rappellent les anciennes provinces) chargés d'encadrer les préfets départementaux.
À Mitry-Mory (Seine-et-Marne), la municipalité communiste est suspendue dès octobre 1939 et remplacée par une délégation spéciale plusieurs fois remaniée. Début 1941, un maire et un conseil municipal de 18 membres, dont une femme, sont nommés.
Les libertés locales n'étaient pas compatibles avec le régime de collaboration. À la Libération, la municipalité communiste de Mitry est réélue, ses premières tâches sont de faire face aux besoins urgents de la population : ravitaillement, logement, chauffage, aide aux artisans... (9)

De la Libération au découpage francilien de 64

Un premier projet de Constitution est rejeté par référendum. Celui qui est approuvé le 27 octobre 1946 contient un titre consacré aux collectivités territoriales (communes, départements, territoires d'Outre Mer). Il proclame le principe de la libre administration de ces collectivités dans le cadre de la loi nationale.
Le 21 mai 1947, le projet de loi qui prévoyait le transfert des attributions du préfet à un élu, « le maire départemental », est rejeté. Les effets visibles de la « guerre froide » se font sentir.

La gestion de l'eau de Seine, comme le gaz et l'électricité, sera un facteur d'intercommunalité en région parisienne. Ici, la crue de 1931 à Viry-Chatillon (Seine-et-Oise) (Bnf Gallica)

L'heure du capitalisme monopoliste d'État (CME) s'annonce. Le changement de personnel politique s'accélère, le Général de Gaulle s'installe avec un projet qui renforce le pouvoir personnel du Président de la République. Si la

L'image officielle du préfet indique son rôle tutélaire et autoritaire, Ici, Marcel Delanney, préfet de la Seine en 1911. (Bnf Gallica)

Constitution confirme que les collectivités territoriales s'administrent toujours par des assemblées élues, il n'est plus question de transfert des attributions du préfet à un élu !
La France s'urbanise, des communes rurales se vident de leurs habitants, le gouvernement avance ses réponses. Par ordonnance du 5 janvier 1959, il autorise la constitution de SIVOM (syndicats intercommunaux à vocation multiple) dans lesquels le préfet peut intégrer des communes qui ne souhaitaient pas en faire partie.

La décentralisation

Il crée des districts à qui il confie des compétences obligatoires. En 1964, il réorganise la Région Parisienne et met en place de nouveaux départements. (10) Il constitue autoritairement, le 31 décembre 1966, quatre communautés urbaines : Bordeaux, Lille, Lyon et Strasbourg.
Sous l'angle de la planification et de l'aménagement du territoire, un arrêté ministériel crée 22 régions de programme, le 28 octobre 1956. Leur nombre est ensuite ramené à 21 par la création de Rhône -Alpes.
Un décret du 14 mars 1964 installe le préfet de région et met en place des institutions de l'État dans chaque région, une sorte de relais entre le pouvoir central et le département. La région est alors une structure administrative sans légitimité démocratique. En 1972,elle devient un établissement public.
Le 15 juillet 1981, François Mitterand Président de la République déclare : « *La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire.* »

En 1968, le mot était déjà réactionnaire (Bnf Gallica)

La loi du 2 mars 1982 contient trois transformations importantes. La suppression de la tutelle administrative est supprimée. Le transfert de l'exécutif départemental et régional se fait au bénéfice du Président élu du département et de celui de la Région. La Région devient une collectivité territoriale .
Jusqu'en 1986, on compte la parution de 40 lois importantes et de 300 décrets concernant notamment les transferts de compétences. Malgré les limites de cette tentative, quelques enseignements se dégagent.

Les outils du capitalisme

La « réforme » des collectivités territoriales, c'est déjà un long processus non linéaire parce que situé au coeur de la lutte des classes. Le pouvoir central tente toujours de dénaturer ou de reprendre ce qu'il a dû concéder sous la pression.
La question qui reste au coeur des affrontements est celle des pouvoirs et des moyens dont les citoyens veulent disposer au plus près de leur lieu de vie, sans remettre en cause, bien au contraire, les valeurs communes qui fondent la République.
Il s'écoule parfois un temps long sans modification de l'organisation territoriale. Parce que le compromis était durablement acceptable ? Parce que les forces de progrès ne laissaient pas dans leurs objectifs une place suffisante à cette question ?
Aujourd'hui, l'affrontement sur le devenir de nos collectivités territoriales a pris de l'intensité. Pour construire un marché mondialisé, le capitalisme financier veut mettre les territoires en concurrence afin de les embrigader pour cet objectif.
Autoritarisme, technocratie, modèle formaté sont ses principaux outils. Articulée avec l'étranglement financier des collectivités, il mène depuis de nombreuses années une campagne idéologique qui vise à transformer les élu(e)s en managers, appliquant les critères de gestion des entreprises privées : tout pour le profit !
L'issue du combat n'est pas fatale. À chaque catastrophe, que l'actualité ne nous épargne pas, l'exigence de services publics de proximité capables de répondre à la diversité des besoins s'exprime très fort. Par notre engagement, à nous de faire que ces exigences exceptionnelles deviennent permanentes.

A.G.

NOTES

(1) **Alain Gautheron** est administrateur de l'Université Populaire de Seine-et-Marne. Il a donné cette conférence à Mitry-Mory le 26 novembre 2014.
(2) **Se reporter à LUCIDES,** lexique critique de l'idéologie dominante édité par l'Ihs-Cgt confédéral
(3) **Deux petits ouvrages à conseiller :** « Histoire de la décentralisation » de Pierre Bodineau et Michel Verpeau (Que sais-je ? n° 2741) et « Histoire des institutions urbaines » de Sylvain Petitet (Que sais-je ? N° 3291)
(4) **Sur cette période, la lecture du « Précis d'histoire de la Révolution française »,** d'Albert Soboul (Ed.Sociales, 1972), demeure passionnante.
(5) **Dans une lettre à un ami** citée dans « Histoire de la France contemporaine » (Ed. sociales/ Livre club Diderot, T.II, p. 325)
(6) **Voir « 1848 - 1850, les luttes de classe en France »,** Karl Marx
(7) **Paris, en raison de sa fonction de capitale,** de la participation active de son peuple aux révolutions du 18e et 19e siècles, aux luttes sociales du 20e siècle, a toujours été l'objet d'un statut spécial permettant au pouvoir central de veiller et de décider !
(8) **Cf. « Nationaliser, toujours une bonne idée ? »,** Alain Gautheron, « Mémoires Vives », N° 25, p. 3, 2013.
(9) **« L'Évolution »,** mensuel municipal de Mitry-Mory, N°368, avril 2005
(10) **Voir « Mémoires Vives » n° 3** (2007) et n° 22 (2012).

8 mars 1907 à Paris
La grève éclair des électriciens éteint la ville lumière

Le scénario serait aujourd'hui invendable. Plus de 1 800 électriciens de Paris, syndiqués à 98 %, plongent la capitale dans le noir. Pire encore, leurs revendications sont satisfaites après 24 heures de grève. Les requins du trust de l'éclairage vilipendent le Conseil municipal qui a cédé. L'efficacité de la CGT naissante donne de l'éclat à l'électricité révolutionnaire et inquiète la gauche réformiste. La droite prépare la revanche.

par Francis Lasnier

Soirée du 8 mars sur les boulevards et à la bougie (DR)

La soirée du 8 mars 1907 est celle d'un vendredi à la fraîcheur quasi printanière. À 17 heures 20, les terrasses des cafés sont déjà bien remplies et les lampes éclairent un jour qui décline. La coupure plonge d'un coup près de 2 500 000 Parisiens dans la pénombre (1) « *Pendant deux jours, deux nuits plutôt, l'électricité manqua. Les théâtres durent fermer leurs portes. Les journaux dont les machines sont actionnées par l'électricité se trouvèrent pour la plupart dans l'impossibilité de paraître... Enfin, après deux nuits d'un énervement qui menaçait de se changer en colère, la population vit reparaître son électricité tant regrettée. Dans la soirée du 9, vers 11 heures, les fleurs d'or des lampes à incandescence rouvraient leurs calices* ». (2)

Cette revue très comme il faut n'explique pas à ses lecteurs les raisons de leur désagrément. S'ils avaient lu « L'Humanité » du vendredi matin, ils les auraient connues en lisant l'article sur l'avenir des contrats pour les exploitants des secteurs électriques. « *Si le Conseil Municipal n'y prend garde, cette association de capitalistes et de grands industriels s'apprête une fois de plus à léser les intérêts de la Ville, des consommateurs et à sacrifier le personnel* ».

Chaque camp se prépare

Depuis les premiers lampadaires en 1878, l'incendie par le gaz de l'Opéra comique en 1887 et les grandes illuminations de l'Exposition universelle en 1889, l'électricité a marqué des points sur son vieux concurrent des réverbères. Selon un journal d'époque qui aime les chiffres, le Paris de 1907 a 1 463 049 lampes à incandescence et 17 483 lampes à arc, qui desservent un million et demi de foyers.

Tant de lumière attire de gros papillons. En 1889 et 1890, le Conseil municipal attribue les six secteurs de la capitale pour 18 ans à des exploitants privés. Juste avant la fin des contrats, les sociétés préparent le nouveau partage d'un gâteau de plus en plus crémeux.

« *Eugène Sartiaux, des Chemins de fer du Nord et du groupe Rothschild, a pris la tête du consortium qui va exploiter l'électricité à Paris, consortium qui donnera naissance à la Compagnie parisienne de distribution d'électricité.* (3) *Il est intraitable sur les revendications du personnel. L'idée de la grève fait son chemin. En décembre 1906, le syndicat ouvrier fait approuver par referendum la création d'un comité de grève et le principe d'un arrêt de travail « jusqu'à l'obtention de nos desiderata ». Les employés s'engagent à ne pas remplacer les ouvriers grévistes* ». (4)

En face, les pointures patronales sont de taille. Rothschild voisine avec Edison, Schneider et Mildé (5) qui, après s'être concurrencés sur le prix de l'hectowatt/heure (0,005 franc contre 0,007) se sont mis d'accord pour l'augmenter en commun à 8 centimes. La redevance de la ville, fixée à 4 millions, ne bouge pas, et le consortium veut un contrat de 26 ans.

La parole est au Conseil

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les propositions du nouveau cartel et les conséquences pour les usagers et les personnels. La séance est fixée au 8 mars 1907. Dans « L'Humanité » du même jour, Émile Pataud, secrétaire général CGT des électriciens, démonte la mécanique des industriels. Schneider se fournit à lui-même ses machines. Mildé se vend l'appareillage qu'il fabrique. Rothschild, le principal actionnaire, s'achète ses propres charbons. « *Et enfin, les actionnaires des secteurs vendent aussi un bon prix leur outillage actuel qualifié par les membres du Conseil municipal actuel de vieille ferraille ; on constatera sans peine que le sort des futurs concessionnaires n'est véritablement pas à plaindre* ».

Celui des ouvriers apparaît plus sombre. Le Conseil municipal a pourtant voté en juillet 1906 le maintien du personnel et des situations acquises, l'assimilation au personnel municipal et la retraite municipale avec effet rétroactif, mais on attend l'application. La question de la journée de 8 heures avait été renvoyée.

« *Aujourd'hui, tout est changé* », écrit Émile Pataud. « *L'omnipotent M. Sartiaux ne consent plus à l'assimilation au personnel municipal (…), d'où premier préjudice et recul. En un mot, il a l'espoir de traiter le personnel des secteurs comme depuis si longtemps il traite celui de la Compagnie du Nord, où certains ouvriers gagnent la*

somme de 1,25 franc par jour pour 14 à 16 heures de travail. **(6)** *Il appartient maintenant au Conseil municipal, qui a déjà eu le tort de repousser la régie directe, seul régime permettant de donner satisfaction à tous, de battre en brèche cette féodalité industrielle et financière ».*

Entre préfet et président

Les électriciens ont décidé de forcer la main à un Conseil partagé entre les bons sentiments sociaux **(7)** et la distribution de privilèges aux patrons de l'électricité, cornaqué par le tout-puissant Préfet de Police Louis Lépine, assisté du préfet de la Seine, Justin de Selves. C'est à ce dernier qu'Émile Pataud consacre sa première visite du 8 mars 1907, à 9 heures. Au menu : retraite municipale avec effet rétroactif et réintégration des jeunes après leur service militaire. À 13 heures, à la Bourse du Travail, réunion secrète pour former un comité de grève. Le blocage commence à 17 heures. 2 000 grévistes défilent boulevard de Clichy en conspuant

Émile Pataud en 1908, allant à un procès (Bnf Gallica)

Sartiaux. À 20 heures, le mouvement est général. La Bourse du Travail, où doit se tenir une assemblée générale, est fermée par le préfet, au prétexte du « manque de lumière ». 1 200 électriciens se rabattent sur le siège de la CGT, rue de la

Dans les théâtres, le spectacle est supprimé (Bnf Gallica)

Grange-aux-Belles, tiennent meeting à l'extérieur et votent la poursuite du mouvement. La ville est paralysée.

9 mars 1907, 9 heures : assemblée générale dans une Bourse du Travail rouverte et archi-comble. La grève est reconduite à l'unanimité. Le préfet refuse de recevoir une délégation, mais le président du Conseil municipal accepte. *« Des assurances sont données sur plusieurs points : retraites, assimilation, réintégration des militaires à leur retour, repos hebdomadaire. 19 h 30 : le travail reprend. La grève a duré un peu plus de 24 heures ».* **(8)**

Pataud en pleine lumière

Les projecteurs rallumés mettent sous leurs feux Émile Pataud, à son grand plaisir. Son service militaire dans la marine en a fait un mécanicien antimilitariste. En 1903, à 33 ans, il devient secrétaire du Syndicat des travailleurs des industries électriques (STIE). *« Nettement en faveur du syndicalisme révolutionnaire, son secrétaire prônant l'action directe et la grève générale alors que les syndicalistes gaziers, sous l'influence de Louis Lajarrige s'orientaient au même moment vers le réformisme ».* **(9)**

Le nouveau vainqueur a le sens de la publicité et se confie volontiers à la presse, même « à sensation », comme on dit à l'époque. *« Au physique, Pataud était un gros garçon réjoui, jovial, plein d'entrain et d'esprit, à la réplique facile, à la verve gavroche, émaillant ses discours de traits et de saillies... ».* **(10)** Le succès de la grève de 1907, après les échecs de 1905 et 1906 à Issy-les-Moulineaux, Puteaux et Saint-Denis, donne un nouveau paysage syndical dans l'énergie. Le dirigeant électricien a passé en 1906 cinq mois à la prison de la Santé pour « action antimilitariste ». Il accueille donc avec joie la passe d'armes du 11 mars 1907 à l'Assemblée nationale entre Jean Jaurès et Georges Clémenceau. Le président du Conseil a tenté d'utiliser la troupe dans deux secteurs sur six pour remplacer les grévistes. Il a manqué à la fois de temps et de compétences techniques chez les militaires. Il est furieux contre ses collègues radicaux du Conseil municipal, qui ont capitulé. En prime, il se fait tancer au Palais-Bourbon par son contradicteur socialiste.

Clémenceau en panne

« Le gouvernement prétend », lance Jaurès, *« qu'il a été autorisé à remplacer les ouvriers grévistes de l'électricité par des soldats parce que l'industrie électrique est à ce point nécessaire que son fonctionnement ne saurait être suspendu sans péril. Si pour cette raison le gouvernement a le droit d'abolir le droit de grève pour cette catégorie d'ouvriers, car le droit de grève n'existe plus réellement le jour où des ouvriers qui suspendent leur travail sont automatiquement remplacés par des soldats commandés par l'État, alors ce n'est pas aujourd'hui ou demain que vaudra ce droit ; il vaudra toujours ».* **(11)**

La réponse de Clémenceau est plus laborieuse que d'ordinaire face à son adversaire préféré : *« La grève s'est manifestée par un coup de surprise. Je ne l'ai apprise moi-même qu'à six heures en voyant s'éteindre les lumières de mon cabinet.* **(12)** *Il m'a semblé que j'avais un autre droit que de constater l'absence de la lumière électrique. M. Jaurès peut-il croire que la sécurité ne fut pas troublée par la grève des électriciens qui plonge Paris dans la nuit ? Il m'a demandé au nom de quel droit j'avais envoyé des soldats dans les secteurs. Je l'ai fait au nom du droit qu'a la société de vivre. On veut que le gouvernement se désintéresse de la question de savoir si Paris est abandonné la nuit aux malandrins, aux pillards ».* **(13)**

Paris s'amuse

Sauf évidemment « L'Humanité », la grève surprise semble avoir cueilli la presse à froid, au moins celle qui a pu imprimer grâce à des ancêtres de groupes électrogènes. Le directeur du Figaro, Gaston Calmette, pourfend le 9 mars *« l'état d'anarchie où nous a conduits un régime de faiblesse et d'alliance éhontée avec les ennemis de l'ordre, les agitateurs et les émeutiers »*, mais il n'a pas dû briefer tous ses journalistes. *« Peut-être, en d'autres capitales, se fût-on fâché »*, dit la première page. *« À Paris, quand les choses vont mal, on trouve plus simple d'en rire. Jamais, croyons-nous, Paris ne fut plus gai, plus amusé que pendant les premières heures qui suivirent cet extraordinaire incident ».* On déplore évidemment le manque à gagner

des théâtres et des restaurants, mais « L'Aurore » s'extasie devant l'ingéniosité des grands cafés. « *Ici, une taverne s'éclaire de bougies enfoncées dans des goulots de bouteilles de champagne, telle autre est plongée dans une douce obscurité. Au coin de la rue Drouot, un restaurant éclate de lumière. Heureux restaurateur qui possède des moteurs !* ».

Le 11 mars, « Le Matin » siffle la fin de la récréation sous forme de tocsin social en affichant les portraits d'Émile Pataud, de son secrétaire adjoint Passerieu et d'Alphonse Merrheim **(14)**, dont les métallos ont soutenu les grévistes électriciens. La feuille de droite nationaliste présente les trois visages des « vainqueurs du 9 mars » comme des bandits en cavale sur une affiche de gendarmerie et leur donne largement la parole, probablement pour terrifier le lecteur. Les syndicalistes révolutionnaires sont à la hauteur de la demande.

Un drôle de gazier

« *La surprise d'hier n'est que le prélude de ce que sera demain* », déclare Merrheim. « *Fini de rire, messieurs les exploiteurs, le cornet à surprises est ouvert et ne se refermera que pour mieux vous engloutir !* ». Pataud revient à Clémenceau tentant de casser la grève par l'armée. « *S'il n'y a pas de droit de grève sans sabotage, nous le pratiquerons. Et le gouvernement seul en portera la responsabilité* ». Passerieu repasse une couche : « *Nous emploierons tous les moyens pour préparer l'équitable répartition de la richesse. Et « tous les moyens », c'est l'action directe, c'est le sabotage* ». Si le lecteur n'a pas compris qui est l'ennemi public, c'est à désespérer.

L'inquiétude s'installe dans un autre camp, théoriquement plus proche, celui de Louis Lajarrige. Celui-ci est devenu à 24 ans secrétaire général CGT du syndicat de la Compagnie du Gaz de Paris et s'est fait élire conseiller municipal socialiste en 1902, ce qui le rend évidemment plus distingué que le « roi Pataud ». Les deux hommes se détestent. Un responsable gazier écrit : « *Lajarrige n'était pas un révolutionnaire, tant s'en faut. C'était plutôt à cette époque un impulsif, donnant vaillamment de sa personne, avec de l'allant et du cran. Mais quoique privé de connaissances générales et d'expérience, un bon sens solide devait toujours le retenir sur la pente. Il ramena les ouvriers, un instant égarés, à notre tactique d'action auprès du conseil municipal* » **(15)**

DÉCLARATION DE GUERRE

Les Vainqueurs du 9 mars indiquent comment on prépare la Grève générale

EN MARCHE VERS LA RÉVOLUTION SOCIALE

M. Passerieu — M. Pataud — M. Merrheim

Trois Vainqueurs de la nuit du 9 Mars

La première page du « Matin » le 11 mars 1907 (Bnf Gallica)

Malaise réformiste

Selon un rapport de police de 1908, il était « *la bête noire de la CGT syndicaliste-révolutionnaire. Ses positions « municipalistes » furent critiquées à partir de 1907 : La même année, Louis Lajarrige créa un syndicat national des travailleurs du gaz qui concurrença la Fédération CGT de l'Éclairage, née en 1905. Cependant, jusqu'en 1914, il garda une grande influence sur les gaziers parisiens* ». **(16)** L'unité d'action avec les électriciens CGT n'en sera pas facilitée dans les années suivantes, en particulier pour créer une solidarité avec les grèves des postiers en 1909 et des cheminots en 1910. La gauche réformiste ne sait trop comment traiter le succès de cette nouvelle forme d'action, comme en témoigne la lecture de la « Revue Socialiste », fondée en 1885 par l'ex-communard Benoît Malon et dirigée en 1907 par Eugène Fournière, ancien guesdiste passé au socialisme réformiste. « *Quand le syndicalisme révolutionnaire* », écrit Joseph Blassier, « *nous aura prouvé qu'il a non seulement le nombre, et il en est loin, mais le nombre éclairé et conscient, prêt à prendre des mains du capitalisme défaillant la direction économique, nous en serons, autant que lui. Mais tant que, par le refus systématique de tous les moyens éducatifs de la classe ouvrière par masses et non par groupes sélectés entraînés à l'action violente, il s'enfermera dans le mysticisme anarchique, nous refuserons d'inviter les travailleurs à courir l'aventure, et nous leur crierons casse-cou* ». **(17)**

Pas d'action presse-bouton

En attendant, l'ambiance est à la fête en 1907 chez les électriciens CGT. L'historien René Gaudy dégage deux enseignements du 8 mars. Le mouvement a été bien préparé, avec consultation préalable des salariés et coordination entre les quatre syndicats. Ce qui explique qu'il a été massive-

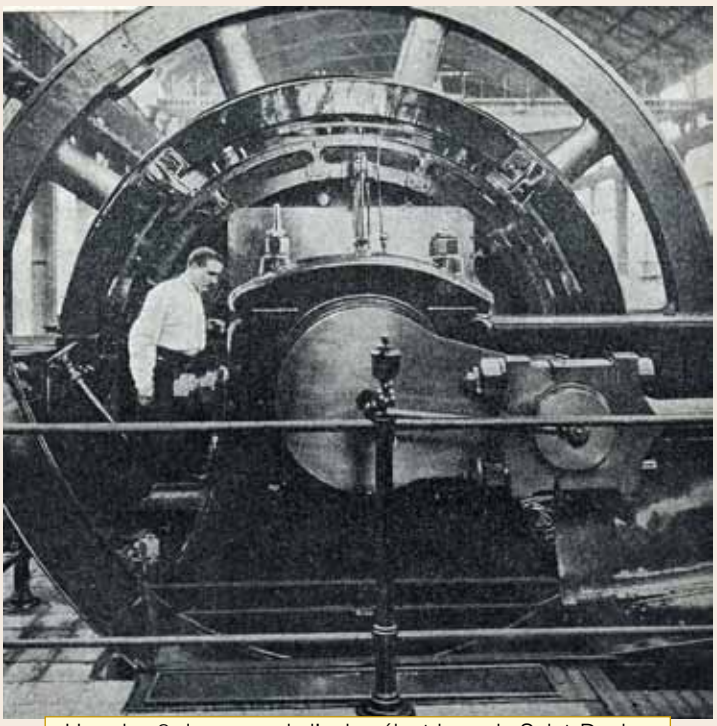

Une des 8 dynamos de l'usine électrique de Saint-Denis : 7 mètres de diamètre et 35 tonnes (DR)

ment suivi, non seulement par les ouvriers, mais aussi les employés, la maîtrise et une partie des ingénieurs. Donc, rien à voir avec une grève « presse-bouton » déclenchée précipitamment.

Deuxième aspect, le mouvement est dirigé et décidé par le collectif des secrétaires des quatre syndicats, il est donc ponctué par quatre assemblées en 24 heures. L'examen des faits apporte un démenti à la théorie de la « grève Pataud », lancée par la presse de l'époque et arrivée jusqu'à aujourd'hui. Le comité de grève d'une part, la Fédération de la Métallurgie d'autre part, ont joué un rôle de premier plan.

« *Les répercussions vont être profondes. Les électriciens de banlieue, qui ont connu l'échec les années précédentes, se sont solidarisés. Le 26 mai, les employés des secteurs électriques de Paris se regroupent en un seul syndicat (Rive Gauche et Champs-Élysées disparaissent). La masse de ce personnel, 447 sur 521, se trouve syndiqués deux ans plus tard, avec un bon nombre de contremaîtres et même des ingénieurs* ». **(18)**

L'échec de 1910

Le succès a des effets grisants. En 1909, deux Émile cégétistes, Pataud et Pouget **(19)**, publient un ouvrage intitulé « *Comment nous ferons la Révolution* ». Cet ouvrage de « *politique-fiction* » place les producteurs d'énergie à l'avant-garde du mouvement social, en compagnie de l'élite militante de l'époque, les ouvriers du bâtiment. Ils doivent cette situation à leur capacité d'user d'une pratique de rupture telle que préconisée par les syndicalistes d'action directe de la CGT, dont les plus radicaux justifient alors le sabotage comme arme de la lutte sociale. « *En 1908 et surtout en 1909, la technique est rééditée : le 6 août 1908 se déroule une grève de deux heures au cours de laquelle Paris perd ses lumières ; en mars 1909, l'éclairage de l'hôtel Continental est interrompu par le personnel, en présence du ministre du Travail René Viviani ; en novembre, l'Opéra de Paris est plongé dans le noir alors que le roi du Portugal est dans la salle. Pataud négocie les accords qui interrompent ces conflits brefs, mais spectaculaires. D'autres coupures accompagnent encore quelques conflits avant la Pre-*

Une arrestation lors des grèves de cheminots en 1910 (Bnf Gallica)

mière Guerre mondiale. Ainsi en octobre 1910, lorsque des électriciens cessent le travail sans succès, dans le sillage de la grève des cheminots. C'est un échec qui marque un tournant : à partir de cette date, cette pratique est longuement laissée en sommeil ». **(20)**

On trouve des répliques en 1936 et après la création d'EDF, comme en 1947, 1953, 1957, 1968. Les dernières coupures significatives interviennent pendant l'hiver 86-87 et à l'automne 1995. La règle est d'éviter au maximum la pénalisation de l'usager, rendant l'action syndicale impopulaire.

Le souci de l'usager

De son côté, l'État a conçu dès 1908 un dispositif prévoyant l'utilisation des soldats du génie qui doivent se tenir prêts à remplacer les électriciens. Il est mis en oeuvre lors de la grève d'octobre 1910 : les coupures sont brèves et l'armée se substitue promptement aux grévistes ; le mouvement échoue, il touche de plein fouet le mouvement syndical des électriciens, c'est le début de la chute du « roi » Pataud.

Un demi-siècle plus tard, la grève du 16 octobre 1957 est l'occasion de quelques gros titres de journaux sur les souffrances de l'usager : selon Le Figaro, « *dans des poumons d'acier ou des couveuses artificielles, des enfants ont failli mourir hier* » ; Les Échos proclament de leur côté qu'« *il faut réglementer le droit de grève des services publics* ». L'une des différences est que cette fois les temps changent : l'opinion s'installe comme acteur social majeur. Le syndicalisme en général en tient compte, que ce soit dans ses modalités d'action ou dans la manière de populariser ses revendications. Ce processus trouve en quelque sorte son aboutissement dans la position exprimée en 2004 par Frédéric Imbrecht : « *Le piège aurait été de se couper de l'opinion publique (...) Si la coupure de Saint-Lazare a pu plaire en province, à Paris elle était perçue comme contre-productive parmi de nombreux usagers des transports...* ». *Ne pas rompre avec ces derniers paraît aujourd'hui un souci dominant du syndicalisme énergéticien* ». **(21)**

La grève de 1907 va connaître un curieux écho dans le « Monde Diplomatique » d'août 2015, dans un article signé d'un historien, intitulé « Les aventures de Mam'zelle Cisaille ». L'auteur y parle du « Comité invisible », souvent appelé « groupe de Tarnac ». Après avoir publié « L'insurrection qui vient » à la Fabrique, en 2007, son animateur, Julien Coupat, et huit de ses amis, ont été mis en examen pour « sabotage d'une caténaire de TGV ».

L'ADN de Toulon

L'auteur, Dominique Pinsolle, s'interroge sur l'usage du sabotage dans la revendication sociale et politique et convoque la mémoire d'Émile Pataud pour en trouver trace dans les pratiques, ou du moins les objectifs, d'une CGT au canal historique anarcho-syndicaliste. Il passe ensuite sans émotion au 21e siècle. « *On aurait bien sûr tort de conclure à l'impossibilité d'exploiter la vulnérabilité des réseaux techniques lors d'un conflit. Y compris dans le domaine social : certaines catégories de travailleurs continuent d'utiliser leur capacité à interrompre ou à perturber certains flux comme instrument de pression sur le gouvernement* ».

Le 16 novembre 2015, L'Humanité écrivait : « *Le 8 octobre, des salariés de l'énergie du Var avaient décidé de mener une action collective avec leur syndicat CGT dans le cadre de la journée de mobilisation unitaire et interprofessionnelle. Ils ont agi sur l'outil de travail en procédant à des coupures d'électricité, au siège de l'union patronale du Var tout d'abord. Ensuite, favorisées par un réseau dégradé, les coupures se sont étendues au tunnel de*

Une affiche électorale de droite au début du 20e siècle (Bnf Gallica)

Toulon, au palais de justice et au commissariat. Le 13 octobre, le secrétaire général de la CGT du Var est convoqué par les services de police. Il soutient alors la revendication de l'action collective menée par la CGT. Puis c'est au tour de 13 salariés grévistes de recevoir une convocation par la police pour être entendus et subir un prélèvement d'empreintes ADN ». Les amis d'Émile Pataud n'ont pas manifesté leur solidarité, les autres syndicats non plus.

En filigrane de l'article du « Monde Diplomatique » figure la question : peut-on imaginer que Paris revive, *mutatis mutandis,* le grand soir noir de 1907 ? Un ingénieur retraité CGT, spécialiste de la question, répond : « *Il faudrait une équipe de types très pointus et très décidés, connaissant toutes les procédures de sécurité, donc avec des responsabilités importantes, mais c'est techniquement possible. Cela dit, il faudrait se demander avant à qui cela profiterait socialement et politiquement* ». Cette réponse nuancée a été donnée avant la proclamation de l'état d'urgence en novembre 2015.

F. L.

NOTES

(1) – **Le recensement de 1906 attribue 2 760 000 habitants à Paris** (2 250 000 en 2011), mais le secteur des Halles, géré par la municipalité, n'est pas touché par la grève de mars 1907.

(2) - « **Lectures pour Tous** », avril 1907.

(3) - **La CPDE commencera son activité en 1913.** C'est l'ancêtre d'EDF en région parisienne. Elle comptera parmi ses ouvriers Marcel Paul, ministre communiste à la Libération.

(4) - « **Les porteurs d'énergie** », **tome 1, de René Gaudy** (préface de François Duteil), 1982, réédité en 2006, Le Temps des Cerises. René Gaudy a rédigé de nombreuses notices biographiques du Maitron.

(5) - **Charles Mildé** (1851-1931) fait des études d'horlogerie, puis invente des sonneries d'alarme, des téléphones et des microphones avant de remporter en 1889 le marché de l'électrification de la ville du Havre. Il crée le 12 mai 1892 la Compagnie électrique du secteur des Champs Elysées.

(6) - **L'Humanité,** 8 mars 1907. Ce salaire journalier permettait d'acheter environ 3 kilos de pain ou 15,625 Kilowatts/heure. À titre indicatif, le Smic journalier de 2015, sur la base de 7 heures, permet d'acheter 58,66 Kw/h ou environ 15 kilos de pain.

(7) - **Paris n'a pas de maire entre 1871 et 1977,** mais un président du Conseil municipal (80 membres). En 1907, c'est le député radical-socialiste Paul-Henri Chautard.

(8) - René Gaudy, op. cité.

(9) - **Le Maitron en ligne,** notice de M. Dreyfus

(10) - « **Les Hommes du Jour** », n° 67, 1er mai 19O9.

(11) - L'Humanité, 12 mars 1907

(12) - **Georges Clémenceau ment sur ce point.** À 15 heures 30, le préfet de Police avait été informé par le régisseur de la Bourse du Travail des télégrammes que Pataud avait envoyés dans les usines pour déclencher la grève.

(13) - **Le Figaro,** 12 mars 1907.

(14) - **Alphonse Merrheim** (1871-1925), chaudronnier en cuivre ; syndicaliste révolutionnaire ; secrétaire adjoint de la Fédération CGT des Métaux en 1907 ; délégué à la conférence de Zimmerwald en septembre 1915.

(15) - **Maurice Claverie,** « Historique des gaziers de Paris (1892-1932) », Éd. du syndicat, 1932. L'auteur est l'un des principaux dirigeants réformistes gaziers CGT.

(16) - **Le Maitron en ligne,** notice sur Louis Lajarrige par Michel Dreyfus, René Gaudy et Claude Pennetier

(17) - **La Revue socialiste,** tome XLV, janvier-juin 1907.

(18) - **René Gaudy,** op. cité.

(19) - **Émile Pouget** (1860-1931) ; militant anarchiste et syndicaliste révolutionnaire ; fondateur du Père Peinard, de La Sociale et de La Révolution ; secrétaire adjoint de la section des fédérations de la CGT de 1901 à 1908.

(20) - **Stéphane Sirot,** « Un siècle de coupures de courant dans les grèves des électriciens. De la centralité à la marginalisation (1905-2004) », Annales historiques de l'électricité 2008/1 (N° 6), p. 29-37.

(21) - **Frédéric Imbrecht,** à l'époque secrétaire général de la Fédération CGT Mine Énergie.

Le logement social à Saint-Denis (1962-1981)

Entre bidonvilles et marchands de sommeil, les foyers d'immigrés et le rêve HLM

par
Gilbert Dubant

Dans les années 50, l'économie française reprend des couleurs. Au premier rang, la capitale et sa petite couronne. Le Nord de Paris est en pointe. Terrains plats et bon marché, excellent réseau routier, ferroviaire et fluvial, les nouvelles entreprises arrivent en masse. La main-d'oeuvre est qualifiée de longue date, mais pas assez nombreuse pour la demande industrielle et administrative. Les vagues d'immigration se succèdent, de l'intérieur avec l'exode rural, de l'extérieur avec des colonies en convulsion depuis l'Indochine.

Les logements arrivent moins vite que leurs occupants. De Nanterre à Champigny-sur-Marne, de Saint-Ouen à Vitry-sur-Seine se développent bidonvilles, quartiers insalubres et marchands de sommeil. À Saint-Denis, leur résorption prendra des années, malgré les luttes politiques, syndicales et associatives.

À partir de juillet 1962, la fin de la guerre d'Algérie donne de l'air à l'investissement public en métropole et crée un besoin de logements pour les rapatriés. Les principales régions d'accueil sont la Provence et l'Ile-de-France. Autour de Paris, les réparations d'après-guerre ont davantage concerné les infrastructures que les logements, alors que la nouvelle main-d'oeuvre afflue de partout.

Entre 1962 et 1968, la population de ce qui va devenir la Seine-Saint-Denis en 1966 augmente de 15,30 %. Le solde migratoire dépasse le solde naturel, contrairement aux périodes suivantes où le premier devient négatif. (1)

Objectif, 7 500 logements en dix ans

Saint-Denis a déjà connu des vagues de migrations. Les Bretons ont devancé les habitants de la « Petite Espagne », les années 50 amènent Portugais et Algériens, qui précèdent Marocains et Africains subsahariens. Les arrivants sont pour la plupart des hommes jeunes et seuls. Ils vont faire la fortune des marchands de sommeil, pendant que les familles attendent dans des taudis ou des logements surpeuplés.

La mairie de Saint-Denis est consciente. « *Au 15 novembre 1964, 3 892 demandes de logements étaient en attente à l'Office HLM. Des centaines de jeunes ménages vivent à l'hôtel ou avec leurs parents. De tristes bidonvilles existent aux Francs-Moisins, au Cornillon, au Champ de Courses, à Pleyel* ». (2)

Panorama aérien en 1972 (Archives municipales de Saint-Denis)

750 immeubles sont déclarés insalubres, 10 000 n'ont pas l'eau courante, 23 000 manquent de WC, pour une population passée en 18 ans de 69 000 à près de 100 000 habitants. La municipalité expose son bilan : 886 000 m² de terrains achetés, 4 458 logements gérés par l'Office HLM et le « Logement Dyonisien », 1931 habitations construites par d'autres sociétés et 795 accessions à la propriété. « *Nous aurions pu faire mieux sans les entraves multiples des pouvoirs de tutelle, la spéculation sur les terrains, les atteintes aux libertés communales et les insuffisances de financement* », expose le journal municipal avant de conclure : « *Pour en sortir, il faut construire 7 500 logements en dix ans, et pour commencer, obtenir du gouvernement le financement de 1012 logements déposés par l'Office d'HLM* ».

Main basse gaulliste sur la ville

Depuis 1958, les relations entre les municipalités communistes et le pouvoir gaulliste sont détestables, mais le décret du 19 décembre 1963 a nettement alourdi le contentieux. « *Le gouvernement a évincé du Conseil d'administration de l'Office HLM vos représentants directs et plusieurs délégués du Conseil municipal pour les remplacer par des hommes nommés par lui. C'est dire qu'une nouvelle hausse des loyers est à craindre, sans oublier la terrible menace des super-loyers* ». (3)

La mairie de Saint-Denis sonne le tocsin au lendemain de Noël, jeudi 26 décembre 63, en convoquant un Conseil municipal extraordinaire. Seul ordre du jour : « *Mesures d'urgence à prendre pour assurer la liberté effective à notre Office HLM de gérer et de construire pour les mal logés de la ville* ».

La séance du 19 février 1964 appelle à « *l'union pour défendre les libertés locales* » et le bulletin municipal publie verbatim la délibération prise à l'unanimité. Elle contient un « considérant » révélateur : « *Les projets de réforme administrative de la région parisienne, actuellement à l'étude, prévoient entre autres le découpage du département de la Seine, pour en faire quatre départements ; ces projets sont préparés dans le secret à l'insu des assemblées élues au suffrage universel, par conséquent en violation flagrante des règles les plus élémentaires de la démocratie* ». Le Conseil désigne néanmoins, la rage au coeur, ses quatre représentants au Conseil d'administration HLM, minoritaires parmi les 12 membres. Le président de la Commission d'attribution des logements fait partie des six acolytes désignés par le préfet.

Des marchands de sommeil aux foyers d'immigrés

Le maire de l'époque, Auguste Gillot, et son successeur Marcelin Berthelot, ont compris que la partition de l'Île-de-France, opérationnelle en 1966, est largement entamée et que le logement, pierre angulaire de l'urbanisme, est un enjeu béton. Pour les

financiers du CME (capitalisme monopoliste d'État) et les promoteurs de l'immobilier, le plan Delouvrier et la DATAR sont des pactoles. Il n'est donc pas question de laisser les mains libres aux mairies de la ceinture encore rouge, qui pourraient vouloir y choisir les habitants en tenant les Offices HLM tout en gérant les revenus des investissements publics. La guérilla du logement est violente jusqu'en 1981, pour adopter ensuite des formes plus feutrées.

Le découpage francilien de 1966 prévoit une part du feu pour les communistes, encore puissants nationalement. Ils auront la Seine-Saint-Denis, taillée sur mesure (le Val-de-Marne est une mauvaise surprise pour de Gaulle). Les préfets ont consigne de leur pourrir la vie partout où c'est possible. Le logement est une arme d'autant plus redoutable dans la prestigieuse Saint-Denis que les seuls résidents confortables sont les dépouilles royales, les demoiselles de la Légion d'Honneur, les sièges sociaux et quelques patrons, rentiers ou hauts fonctionnaires.

Parmi les profiteurs du champ de taudis, on trouve une catégorie que la Préfecture traite avec indulgence: les marchands de sommeil, discrète source policière. C'est pourtant là que vont se développer entre 1963 et 1975 des luttes qui feront école en mêlant dans l'action des immigrés organisés, parfois politisés, l'Union locale CGT de Saint-Denis et le « secteur Immigration » confédéral où Jean Bellanger, le secrétaire de l'UL, a un rôle important. Le PCF et certains de ses élus dyonisiens, dont Maurice Manoël, apporteront un appui réel. Ce premier mouvement débouche directement sur les luttes dans les foyers d'immigrés, qui ont pris des formes différentes des années 70 à aujourd'hui.

Un bidonville en 1968 (Archives municipales de Saint-Denis)

16, rue Gaston Philippe

En centre-ville, près du théâtre Gérard-Philipe, l'immeuble du n° 16 de la rue Gaston-Philippe (4) a un étage et un sous-sol. « *103 personnes, africaines pour la plupart, sont entassées dans deux « dortoirs », dans la cave aménagée et quelques « chambres ». Ils ont pour toute commodité trois WC, trois lavabos et six réchauds à gaz* ». (5)

Les habitants maliens et sénégalais partagent un seul point commun avec le propriétaire des lieux : l'Afrique. Raphaël Touitou est un Pied-Noir rapatrié qui a acheté l'immeuble en 1963. Son gérant, « Monsieur Omar », ramasse les loyers et se désintéresse de l'entretien.

Jean Bellanger décrit le propriétaire négrier avec une bonne dose d'ironie. « *Menaçant, il veut faire expulser les récalcitrants, il y a toujours des meneurs parmi les étrangers, il faut s'en débarrasser au plus vite. Diadié Fofana, syndicaliste qui travaille chez Christofle, en sait quelque chose. Intimidant, il fait pression auprès de consulats, car il a des relations, Monsieur Touitou. Mais il sait aussi agir comme un truand efficace quand il fait voler le brûleur à mazout pour couper le chauffage dans tout l'immeuble. Paternel, il sait arrondir les angles, il m'a personnellement expliqué qu'il fallait discuter et s'arranger : « Ne cherchez pas d'histoires, ça ne mène à rien... »*

La mairie connaît la question, comme en témoigne un article municipal d'octobre 1971 intitulé « Le scandale des marchands de sommeil ». On s'y félicite de la résorption des bidonvilles du Cornillon et du Franc-Moisin, remplacé par une cité de 2 300 habitations. Un autre article annonce « *1 000 nouveaux logements pour les Dyonisiens* ». Mais, reconnaît le journal, « *une autre forme d'exploitation des travailleurs immigrés tend à se répandre : celle des foyers-taudis* ». (6)

Manif au tribunal

Et de citer l'exemple du propriétaire d'un « foyer-hôtel » rue Fontaine qui a dû cesser son activité grâce à l'action municipale. Autre préoccupation, « *la situation scandaleuse faite à près de 200 travailleurs immigrés d'Afrique noire dans un « centre d'hébergement » 42, rue du Landy, entassés à vingt par pièce, dénués des conditions les plus élémentaires d'hygiène, taxés d'un loyer mensuel exorbitant (70 F par mois)* ». La municipalité est intervenue auprès de la Préfecture, demande une procédure contre les fautifs et le classement en insalubrité de l'immeuble. On publie une photo de la délégation à Bobigny.

Au 16, rue Gaston-Philippe, les locataires passent à l'action au printemps 1972 en déclenchant une grève des loyers le 1er avril. Le propriétaire a une fois de plus chargé la mule. « *M. Touitou a voulu augmenter le loyer de 60 F par lit à 85 F ; nous étions prêts à payer 70 F à condition que l'hôtel soit mieux entretenu et qu'un minimum de réparations soit fait* », écrivent les résidents au Préfet le 15 juillet 1972. (7) Le marchand de sommeil a déjà répondu en envoyant un huissier signifier au délégué Diadié Fofana une « *sommation de déguerpir* » le 8 juin et que « *faute de ce faire, j'ai donné assignation au susnommé à comparaître le 25 juillet à 13 heures au Tribunal de Grande Instance de Paris* ».

L'intéressé se rend à la convocation, mais pas seul. « *J'ai pris la parole pour m'adresser aux locataires menacés d'expulsion et aux travailleurs de l'UL CGT venus les soutenir* », raconte Jean Bellanger. « *En guise de tribune, j'étais monté sur le bas-côté du mur et j'étais*

Un foyer d'immigrés dans les années 1970 (Archives municipales de Saint-Denis)

Une visite officielle de « l'habitat insalubre » en 1968 (Archives municipales de Saint-Denis)

agrippé aux grilles extérieures du Palais de Justice de Paris, l'accès au tribunal nous étant interdit … par un cordon de policiers ».

Le dénouement est inattendu, avec la condamnation de Touitou à 2000 francs d'amende, que les délégués du taudis reversent à l'Union locale CGT. Le mouvement naissant franchit une nouvelle étape en 1973.

Le raid Sonacotra

Déjà en 1971, en préparant les élections municipales, Auguste Gillot pouvait annoncer : « *Près de la moitié des Dyonisiens habitent des logements neufs. L'OPHLM en gère 7 043* ». Les promesses de 1963 sont en route et les marchands de sommeil marquent de plus en plus mal dans des quartiers qui se rénovent. D'autre part, leurs clients se montrent de plus en plus turbulents syndicalement et politiquement. Mai 68 est aussi passé par là.

Le gouvernement a créé un outil en 1957 pour regrouper les travailleurs algériens, suspects de sympathies FLN : la Sonacotral, devenue Sonacotra en 1963. « *Pour diriger ses foyers, la Sonacotral fera appel à de nombreux officiers à la retraite ayant servi au Maghreb, au motif qu'ils ont une connaissance des populations. Mais ils ont aussi* une mission de surveillance » **(8)**

Le président, de la création à 1977, est l'ancien ministre du Travail de Pierre Mendès-France en 1954, Eugène « Claudius » Petit, pour qui les bidonvilles sont « *la honte de la nation* ». La Sonacotra a dépassé depuis 63 le cadre algérien pour s'étendre à toute l'Afrique francophone. Le catholique centriste passe un accord avec le nouveau maire, Marcelin Berthelot, pour un nouveau foyer dans la zone des Tartres, au Nord de la ville, en 1973.

Les habitants du « 16 Gaston-Philippe » et l'UL CGT saisissent l'occasion alors que l'équipement attend d'être inauguré. « *Le jour J, c'est dans le plus grand secret que l'opération s'effectue. À 5 heures du matin, les résidents sont transportés avec leurs bagages au foyer Sonacotra, qui doit être remis au préfet de Seine-Saint-Denis le jour même. Ce qui ne peut se faire puisque les lieux sont occupés. Et il n'est plus question de revenir au 16 rue Gaston-Philippe puisque les portes et les fenêtres ont été murées par des camarades maçons. Avec le maire-adjoint Maurice Manoël, on est entrés en relation avec le préfet et M. Claudius Petit. Au bout de quelques jours, ils ont cédé* ». **(9)**

Une nouvelle génération de militants

Relayée par le journal local communiste « Saint-Denis Républicain », l'opération est bien accueillie par l'opinion publique et marque le début des luttes dans les foyers d'immigrés, Sonacotra et autres, dans toute l'Île-de-France et au-delà. Un des acteurs du mouvement dans le foyer voisin de Pierrefitte, le malien Moussa Konaté, prendra une envergure nationale après son expulsion provisoire, mais à Saint-Denis, le succès va vertébrer une nouvelle génération de militants, dont Bassirou Diarra est un exemple intéressant.

La lutte des « Cazeneuve » **(12)** de 1976 à 1979 contre la disparition de la machine-outil en Seine-Saint-Denis (DR)

Il a 19 ans à son arrivée en France, en 1970. Devenu ouvrier orfèvre chez Cristofle, il connaît le taudis Gaston-Philippe avant de devenir délégué d'un foyer Sonacotra. À l'époque, il existe en effet deux « coordinations des luttes » selon les foyers. Bassirou Diarra et Moussa Konaté animent « Allende » (ou « David Siqueiros »), pendant qu'une autre équipe, considérée « gauchiste » par la première, travaille sur le foyer « Romain-Rolland ». Le ministre de l'Intérieur de Giscard, Michel Poniatowski, se montrera équitable et répartira les expulsions dans les deux cas.

Le jeune Bassirou est membre de l'Association des Travailleurs Maliens, militant CGT et de la cellule PCF de son entreprise, avant d'intégrer le bureau de l'UL CGT de Saint-Denis et de prendre des responsabilités de « permanent » au secteur Immigration confédéral et à la Fédération communiste du 93, puis à « L'Humanité ».

« *Nous avons mené des grèves à la Sonacotra en 76 et 77 pour avoir des élections libres et obtenir le droit de recevoir dans notre logement. Au plan politique et syndical, on a été fortement soutenus par les camarades de la cité Allende et la population de la ville. C'est nous qui sommes sortis des foyers pour aller à la rencontre des gens de Saint-Denis. On a trouvé une grande solidarité dans les entreprises. C'était une découverte réciproque* » **(10)**

En 1981, Bassirou Diarra quitte le foyer, trouve un appartement et se marie. « *Mes quatre enfants sont nés à Saint-Denis* ». Il continue de militer à la CGT et au PCF jusqu'en 1992, puis devient conseiller du président de la République du Mali (jusqu'en 2013) mais garde des liens avec la région parisienne. Il a conscience, depuis Bamako ou Vitry-sur-Seine, où il réside souvent,

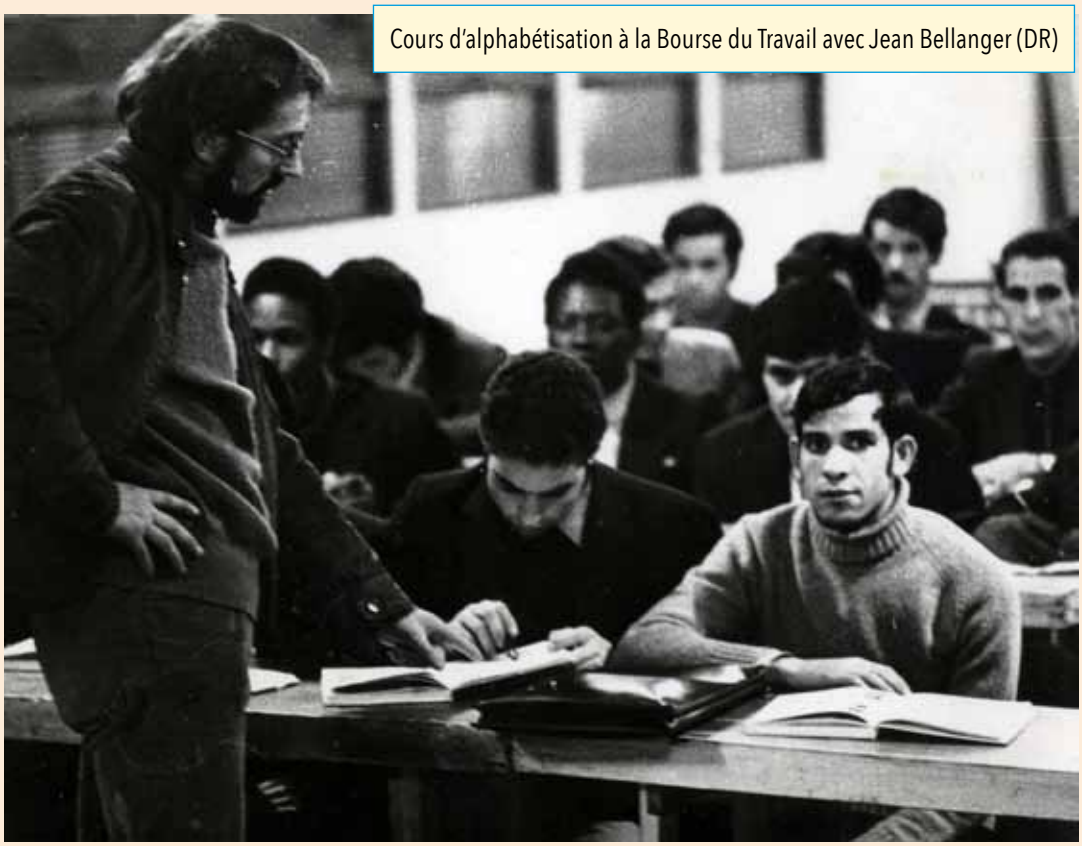
Cours d'alphabétisation à la Bourse du Travail avec Jean Bellanger (DR)

de l'évolution de la place des immigrés dans les relations syndicales et politiques. « *Il y a encore des jeunes qui arrivent dans les foyers, mais les mouvements des comités de résidents ont pratiquement disparu, comme le militantisme CGT ou communiste. Personnellement, je suis déçu par le relâchement des relations avec les élus actuels de Saint-Denis* ».

Montée du chômage et regroupement familial

Les années 70 conjuguent la montée du chômage et le regroupement familial. D'environ 100 000 en 1968, les chômeurs sont 200 000 en 1974, qui voit se créer l'allocation pour licenciement économique. Ils atteignent le million en 1976 et le nouveau premier ministre de 1981, Pierre Mauroy, dira au Parlement « *se battre sur la crête des deux millions* ». **(11)** Ils seront près de 3 millions en 1993.

Le choc principal est pour l'industrie, atout majeur de Saint-Denis et du département. Les années 70-80 sont une litanie de luttes syndicales contre les fermetures, mais aussi l'époque où les travailleurs immigrés prennent une place majeure dans les grèves de l'automobile, comme Citroën-Aulnay. L'une des causes principales de la crise est la financiarisation de l'économie européenne, dont Giscard d'Estaing gère la succursale française.

C'est aussi lui qui prend le décret du 29 avril 1976, généralisant le « regroupement familial » et autorisant les travailleurs immigrés « officiels », résidant depuis plus d'un an en France, à faire venir femmes et enfants. Les demandes de logement mutent du foyer au HLM et « l'immigration noria » **(13)**, jusque là doctrine officielle, cède la place à l'immigration de peuplement. Le « retour au bled » se fait une fois par an, pendant les vacances d'été, puisque les enfants sont scolarisés. On oublie souvent que le gouvernement avait officiellement supprimé l'immigration économique en 1974.

Il ne faut pourtant pas exagérer l'ampleur du phénomène. En Seine-Saint-Denis, la population n'augmente que de 2 174 habitants entre 1975 et 1982 et le « solde migratoire » est négatif (- 78 675). Pour un Front National né en 1972, nourri au lait du racisme et de l'Algérie française, l'équation immigration = chômage est lancée, mais le FN enregistre des scores microscopiques jusqu'en 1983 (0,33 % aux législatives de 1978). Cependant, le simplisme populiste gagne certains esprits, y compris à gauche.

Bassirou Diarra au foyer Sonacotra (DR)

À l'intérieur des frontières

L'emploi en baisse et le regroupement ont deux conséquences sur le logement HLM : une demande familiale accrue et des difficultés financières croissantes. En janvier 1976, la mairie estime que « *4 000 personnes vivent dans l'attente d'un logement décent et des centaines d'autres sont contraintes de refuser le logement qui leur est proposé du fait de leurs faibles ressources* » **(14)** Évidemment, les familles immigrées ne font pas partie des hauts revenus.

Le regard des Dyonisiens commence à changer sur des populations dont les enfants, Français de droit par le « jus soli », sont de plus en plus nombreux dans les écoles de quartier. Selon les archives locales, sur 9 000 locataires dans 19 cités, le pourcentage de familles immigrées passe de 8,02 % en 1972 à 12,12 % en 1974. Au 30 septembre 1975, les demandes de logements sur les six derniers mois viennent de Français pour 72,35 % et 27,65 % d'étrangers.

La position de la municipalité, et donc du PCF, est à double détente sur l'immigration. En 1969, deux travailleurs africains sont expulsés du foyer Pinel et un autre incarcéré.

L'un des membres de la charrette est Boubacar Bathily, militant CGT à Renault-Billancourt. À son propos, Georges Séguy, secrétaire général de la CGT, dit nettement : « *Nous ne laisserons pas toucher à l'un de nos frères* ». Le neveu de Boubacar, qui habite Saint-Denis, s'en souvient et rapporte qu'on se rappelle encore ces paroles au Sénégal.

Les expulsés avaient simplement manifesté contre la hausse des loyers et les lamentables conditions de vie. La mairie souligne « *le soutien actif de la CGT* » et écrit dans son bulletin que « *soutenir la lutte des travailleurs immigrés pour de meilleures conditions de vie et de travail, c'est en même temps oeuvrer pour les revendications des travailleurs français* ». **(15)**

La suite est plus ambigüe : « *Nous ne sommes pas responsables de la présence des travailleurs immigrés en France. Nous demandons même qu'une législation appropriée en limite l'introduction à l'intérieur de*

L'éditorial de Marcelin Berthelot en janvier 1981 (Archives municipales de Saint-Denis)

immigration : qui est raciste ?

Des événements récents dans des villes de la Région Parisienne dont la nôtre, concernant le problème de l'immigration, ont entraîné des réactions, une campagne de presse tant écrite que radiodiffusée ou télévisée odieuses, calomniatrices et mensongères.

nos frontières. Mais une fois en France, ces travailleurs ont le droit d'avoir un toit, des conditions de vie dignes d'hommes ».

La double face de 1981

La montée du chômage va durcir cette position énoncée en période de plein emploi. En mars 1963, le bulletin paroissial de Saint-Denis publiait deux épisodes intitulés « *Marée noire* » (sic) où étaient décrits « *leurs silhouettes minces flottant dans des vêtements trop larges, leurs dialogues rauques et bruyants* ». Le disciple de Tintin au Congo écrivait sans rire : « *Le contremaître d'une grosse entreprise de Saint-Denis se déclarait content de leur travail, mais il serait nécessaire d'avoir le témoignage de leurs compagnons français d'usine ou de chantier* ». **(16)**

Loisirs au pied des immeubles en 1979 (Archives municipales de Saint-Denis)

En 1981, pendant la campagne présidentielle, l'opinion du bénitier a gagné du terrain. La droite relaie *mezza voce* les envolées racistes du Front National, mais l'UL CGT de Saint-Denis n'a pas varié dans la solidarité avec ses camarades immigrés. Le secteur Immigration confédéral va cependant avoir des divergences avec la direction du PCF à la suite de l'affaire du « bulldozer de Vitry », fin décembre 1980, où la droite, le PS et la CFDT accusent la municipalité communiste de racisme, **(17)** mais surtout à la suite de l'article de Georges Marchais dans « L'Humanité » du 8 janvier 1981, demandant l'arrêt de toute immigration.

Dans son éditorial de janvier 81, le maire Marcelin Berthelot écrit : « *La situation du logement se dégrade et de nombreuses familles françaises et immigrées se voient écartées des attributions HLM (3 000 demandes sont en attente) ; les retards scolaires s'aggravent : certaines classes de nos écoles comptent jusqu'à 80 % d'enfants immigrés ; les charges de la commune augmentent sensiblement pour l'aide sociale et la santé notamment. En fait, ce que cherche le pouvoir, c'est la constitution à Saint-Denis comme dans d'autres villes ouvrières de véritables ghettos de populations immigrées* » **(18)**

La venue du n°1 du PCF, le 7 février, donne lieu à un « supplément exceptionnel » de Saint-Denis Républicain, qui titre au recto « *Logement, immigration, sécurité au coeur du discours de Georges Marchais* » et donne au verso l'article « *Bravo Moussa !* », saluant la lutte victorieuse des résidents du foyer Sonacotra de Pierrefitte et de leur leader Moussa Konaté.

Le 18 novembre en centre-ville

35 ans plus tard, la mairie affiche 19 000 logements sociaux, dont 12 000 sont gérés par la Communauté d'Agglomération « Plaine Commune », qui compte aussi 11 foyers d'immigrés, dont trois à Saint-Denis. Les noms des sociétés gestionnaires y ont changé, comme les conditions de vie, le prix des loyers, l'origine géographique et l'âge des résidents. Il y reste pourtant quelques centaines de « chibanis » qui finissent leurs jours avec des retraites étriquées et la sollicitude des nouveaux « chebab » **(19)**, même si l'immigration maghrébine est devenue très minoritaire par rapport à l'Afrique noire et l'Asie.

La lutte de la CGT avec les travailleurs immigrés a souvent pris, depuis les années 2000, la forme du soutien aux « sans-papiers », mais l'ancien secrétaire de l'Union locale, Jean Bellanger, est resté fidèle à la philosophie du « secteur Immigration » disparu en 1994. Il visite régulièrement les anciens dans les foyers et prépare une exposition sur le sujet pour le printemps 2016, avec Boubou Soumaré, président de la coordination des foyers de « Plaine Commune », qui rappellera les revendications actuelles des résidents. Les images des bidonvilles et des taudis de 1962 sont classées au musée des horreurs et les fantômes d'Auguste Gillot et de Marcelin Berthelot ne crient pas à la trahison des promesses de logement. Les affrontements du 18 novembre 2015 au 48 rue de la République entre police et jihadistes ont cependant rappelé que les marchands de sommeil de toutes nationalités s'étaient reconvertis depuis des années dans le trafic de squats, le marché des occupants sans titre et le racket des immigrés clandestins. Preuve

de la vétusté persistante de certaines constructions, l'assaut du « Raid », qui a duré cinq heures, a aussi détruit les logements du 2, rue du Corbillon, à l'angle de l'immeuble où la bataille avait eu lieu.

Le 4 décembre, la mairie annonçait la première réunion du « comité de suivi » des ménages domiciliés dans les décombres. *« Leur prise en charge en hébergement d'urgence se poursuit. Les premières propositions d'attribution de logement sont en cours. Quelques personnes en situation irrégulière vont bénéficier d'un rendez-vous pour un examen attentif et bienveillant de leur situation ».* On verra si la bienveillance gouvernementale s'est améliorée depuis les blocages des années 60. À travers les âges, le pompier de service reste la mairie.

G.D.

Le n° 16 de la rue Gaston-Phlippe en 2015, totalement rénové. (DR)

La transformation en 1977 (Archives municipales de Saint-Denis)

NOTES

(1) - Entre 1962 et 1968, la population du 93 passe de 1 083 724 à 1 249 606 habitants (+ 165 882). Le « solde naturel » est la différence entre naissances et décès (+ 69 795), le « solde migratoire » la différence entre arrivées et départs (+ 96 087). Les nationalités des arrivants ne sont pas prises en compte. (Source INSEE).

(2) - Bulletin Municipal de Saint-Denis, n° 52, février 1965, p. 4-5.

(3) - Bulletin Municipal de Saint-Denis, n° 48, mars 1964, p.5.

(4) - Gaston Philippe a été le premier maire communiste de Saint-Denis en 1925. Il n'a aucun lien de parenté avec l'acteur Gérard Philipe, disparu en 1959, et qui donne son nom au théâtre en 1960.

(5) - Jean Bellanger, Note sur la lutte contre le logement insalubre à Saint-Denis (2015).

(6) - « Saint-Denis, notre ville », bulletin municipal n°2, octobre 1971, p. 23.

(7) - Sur la base du Smic horaire de 1970 (3,42 F) à 40 heures par semaine, un lit à 70 F représentait 12,80 % des revenus mensuels (environ 134 euros 2015). Passer à 85 francs représentait une hausse de 21,42 % (environ 162 euros 2015).

(8) - Libération, Tonino Serafini, 11 février 2000.

(9) - Entretien de Jean Bellanger à « Mémoires Vives », 27 novembre 2015.

(10) - Entretien téléphonique de Bassirou Diarra avec « Mémoires Vives », 18 novembre 2015.

(11) - Pierre Mauroy devant l'Assemblée nationale, novembre 1981.

(12) - L'affaire Cazeneuve est une lutte emblématique de la machine-outil à St Denis, avec 400 licenciés et une lutte de trois ans. (Cf. « Combat de métallos - Les Cazeneuve de la Plaine Saint-Denis », par Jean Bellanger, aux éditions de l'Atelier, janvier 2013).

Jean Bellanger avec Laïd, un des « chibanis » des foyers de Saint-Denis

(13) - « L'immigration noria » est une expression attribuée à Robert Montagne (1893-1954), ethnologue orientaliste, pour décrire l'immigration algérienne des années 30-40 où les immigrés travaillaient quelques années en France, puis repartaient dans leur pays.

(14) - « Saint-Denis notre ville », janvier 1976.

(15) - Bulletin municipal, n° 70, octobre 1969.

(16) - « Ensemble », bulletin paroissial de Saint-Denis, mars 1963.

(17) - Cf. « Mémoires Vives », n° 24, avril 2013.

(18) - « Saint-Denis, notre ville », n° 55, janvier 1981, p. 3.

(19) - « Chibani », en arabe dialectal maghrébin, signifie « vieux » avec une nuance affective (papy). « **Chebab** » est le pluriel de « cheb » (jeune).

« L'Algérie au coeur »
Édition militante et course d'obstacles de la diffusion

Comment faire connaître des analyses et des souvenirs militants quand les médias jouent la mélodie du silence ? Pourquoi certains livres ont-ils l'oreille des haut-parleurs, et pas d'autres ? Y a-t-il une tête du client recommandable et d'autres profils moins attirants ? « Mémoires Vives » a publié dans son numéro précédent un article sur le livre de Laurence Bagot, « Ceux de Billancourt ». Il a provoqué un courrier de Clara et Henri Benoits, auteurs de « L'Algérie au coeur », paru en 2014 aux éditions Syllepse. Les questions qu'il pose nous ont semblé mériter développement.

Le 18 octobre 2015, « Mémoires Vives » recevait la lettre suivante. « *Chers camarades, votre revue ouvre un débat sur l'ouvrage récent de Laurence Bagot « Ceux de Billancourt ». Nous aurions nous aussi de nombreuses critiques à formuler sur cet ouvrage qui, parmi de très nombreux témoignages, en comporte d'autres, plus contestables, donnant une image dévalorisée de militants CGT, des inexactitudes... Nous avions nous-mêmes été sollicités avant parution et avions refusé la version fantaisiste et inexacte proposée (d'autres militants CGT et CFDT ont réagi de même...)*

Nous nous étonnons cependant de la publicité qui a été accordée à ce livre par la CGT et l'Huma, alors que nous-mêmes avions publié, il y a tout juste un an, nos mémoires de syndicalistes chez Renault, qui n'ont bénéficié d'aucun relais, bien que deux exemplaires vous aient été remis lors d'une récente réunion par Henri Benoits. (1) *« Le Monde des loisirs » et « Politis », ainsi que la « Société d'Histoire Renault » ont été les seuls à évoquer -favorablement- notre témoignage jusqu'alors... Espérons que ce rappel justifiera un traitement analogue à celui consacré à « Ceux de Billancourt ». Salutations syndicalistes ».*

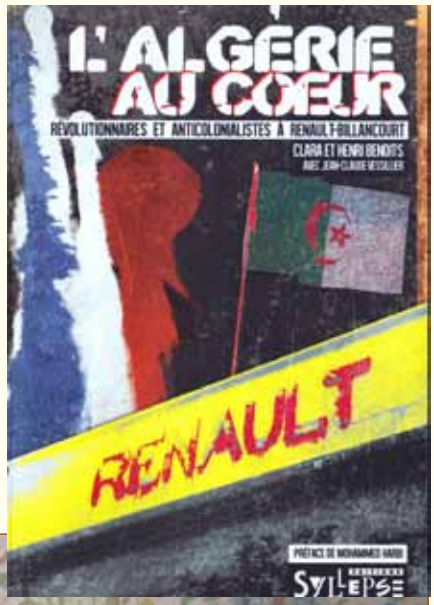

Clara et Henri Benoits avec Joël Biard, président de l'IHS CGT Île-de-France, en septembre 2011, lors de la préparation du « Mémoires Vives » n° 18-19, « La CGT dans la guerre d'Algérie » (Photo Pierre Benoit)

Les trompettes de gauche sont-elles bouchées ?

Quand on reçoit une pierre dans son jardin, on peut la jeter sur d'autres, l'enterrer ou l'examiner. C'est la dernière solution qui a été retenue. Mais il ne s'agit pas de faire une sorte de concours en comparant deux livres évoquant Renault-Billancourt. Au risque de contredire Clara et Henri Benoits, le traitement n'en serait d'ailleurs pas analogue, ni sur la forme ni sur le fond. Le livre de Laurence Bagot a déjà provoqué des réactions chez d'anciens militants de l'Île Seguin, à l'intérieur et au-delà de la CGT. (2) Une grande partie des adhérents d'ATRIS (Association des Travailleurs Renault Île Seguin) qui se sont manifestés ont confirmé le manque de fiabilité de certains témoignages et certains d'entre eux ont déclaré avoir cessé en chemin la collaboration envisagée au départ avec la signataire. Ces réactions, sous forme de pétitions réitérées sur Internet, ont un point commun avec les reproches adressés à certains médias par les auteurs de « L'Algérie au coeur ». Les supports visés, supposés a priori non hostiles idéologiquement, sont restés silencieux jusqu'à présent. Les trompettes de la renommée raillées par Brassens sont-elles mal embouchées à gauche ?

Tradition historique, l'autocritique. « Mémoires Vives » a-t-elle parlé de « L'Algérie au coeur » ? Non. Allait-elle le faire ? Oui. (3) Quand ? Selon une programmation sur quatre numéros par an, en 2016. La lettre ci-dessus a accéléré l'agenda. Nous avons donc décidé d'interroger les auteurs sur la conception et la rédaction de leurs souvenirs. Quant à la diffusion et au traitement médiatique, il était intéressant d'avoir l'avis de l'éditeur, Syllepse. Deux des membres de sa direction, Patrick Silberstein et Michel Fénard, ont répondu à nos questions.

IVe Internationale sans ambiguïté

D'abord, quelques mots sur les auteurs, empruntés à la présentation éditoriale. « *Entrés dans l'usine en 1949-1950 et membres actifs de la CGT, Clara et Henri Benoits ont travaillé et lutté pendant près de 40 ans à Renault-Billancourt. Clara, militante du PCF jusqu'en 1969*

et Henri, se revendiquant toujours du marxisme-révolutionnaire et de la 4e Internationale, aujourd'hui membre du NPA, ont été des militants critiques, mais jamais isolés ».

Le titre du livre est exact, mais incomplet. Il décrit largement leur action en faveur d'une Algérie indépendante, leurs relations avec le FLN, l'UGTA (4) et les pouvoirs politiques sous Ben Bella, Boumediène et la suite, mais surtout leur vie militante à Renault-Billancourt, en relation ou non avec l'Algérie. La riche moisson d'analyses et d'anecdotes représente une source de témoignages circonstanciés, avec dates, lieux et noms propres. D'autre part, les prises de position politiques des auteurs sont expliquées avec la même précision et permettent de suivre l'évolution complexe des relations entre le PCF et les organisations trotskistes (plus les apports maoïstes des années 60-70) à l'intérieur d'une CGT qui gardera une unité d'action en dépit des bouillonnements internes. La tenue littéraire et la clarté du style facilitent la lecture d'évènements souvent oubliés ou méconnus des non spécialistes, en évitant les anathèmes et les jugements hâtifs, si fréquents quand la colère actuelle ou rétrospective brouille la mémoire militante.

Il ne s'agit donc pas de comparer les contenus de deux livres dont les seuls points communs sont les années 50-80 et le site de Renault-Billancourt, mais plutôt d'essayer de comprendre pourquoi l'un est bien reçu par certains supports syndicaux et par l'Humanité (quotidienne et Dimanche), alors que l'autre fait antichambre à la porte de la plupart des rédactions (5).

Alors, raconte...

Question classique : qu'est-ce qui vous a poussé à écrire ce livre ? « *Nous ne l'avons décidé qu'à la suite de l'insistance de*

N° 67. — JUILLET-AOUT 1957 (Numéro Spécial) — BI-MENSUEL : 30 fr.

PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ-VOUS !

LA VERITE DES TRAVAILLEURS

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (SECTION FRANÇAISE DE LA 4e INTERNATIONALE)

HALTE A LA RÉPRESSION !

TOUS A LA LUTTE

pour un Front Unique communiste-socialiste

CONTRE les pouvoirs spéciaux

POUR la fin de la sale guerre d'Algérie

Le journal du PCI (Parti Communiste Internationaliste) était diffusé à Renault-Billancourt. « L'Algérie au coeur », page 197 (DR).

camarades, en particulier de Jean-Claude Vessilier, ex-Renault, qui en a rédigé la préface (6). L'historienne Laure Pitti nous avait interviewés des journées entières lors de la rédaction de son mémoire de maîtrise en 1993 et sa thèse de doctorat en 2002, « Ouvriers algériens à Billancourt de la guerre d'Algérie aux grèves d'OS en 1970 ». Elle a confié les enregistrements à Jean-Claude Vessilier qui a décrypté les cassettes en nous soumettant les résultats. La rédaction est notre fait, bien qu'insatisfaisante – trop de place, à mon avis, à certains faits au détriment d'autres, plus personnels, qui ont été supprimés ». (CB) (7)

« *Avant qu'il ne soit trop tard... nous étions octogénaires* », dit HB. « *Notre témoignage ne serait qu'une contribution à une histoire dont Linet, Claude Poperen, Deliat, Treppo ont déjà fait part, comme Halbeher, Silvain, Certano, dans le récit de la grève en 1968. Le temps mis à sa conception ? Trois ans, peut-être...* ».

Le livre écrit, il faut trouver un éditeur. Comment ? « *Syllepse nous a sollicités, nous ne l'avons pas « choisi », mais Henri connaissait et appréciait Patrick Silberstein, son côté militant et non mercantile, et une certaine communauté de pensée* », dit CB. « *Nous connaissions « Syllepse » pour ses nombreux ouvrages consacrées aux expériences, analyses, témoignages, etc. Silberstein, un de ses fondateurs que je rencontrais parfois lors d'un enterrement au Père-Lachaise, ne cessait de me demander « Quand vas-tu raconter ta vie militante ? »,* complète HB. « *Réponse vague de ma part. C'est Jean-Claude Vessillier qui a pris l'initiative. Syllepse a tout pris en charge sans rien nous demander. Notre seul souci était « Pourvu que Syllepse rentre dans ses frais », la presse militante n'était pas un enjeu financier, nous aurions contribué à son échec et cela nous a interrogé... et culpabilisé ».*

Solidarité entre livres

Que demande le camarade éditeur aux camarades écrivains ? « *On leur demande tout, pas grand chose de plus* », répond Patrick Silberstein. « *En éditant chez Syllepse, chacun comprend qu'il entre dans un monde où l'acte militant est essentiel. Certains auteurs se trompent d'ailleurs de porte et nous, on se trompe parfois d'auteur. Venir chez nous n'ouvre pas l'accès aux plateaux de télé, mais plutôt aux estrades des salles de réunion où on refait le monde ».*

L'auteur est-il invité à financer préalablement la sortie de son oeuvre ? « *Ah non, pas ça. Pas de compte d'auteur. Évidemment, quand il s'agit de structures syndicales ou associatives à fort potentiel militant, elles font des préachats, ce qui facilite notre trésorerie mais qui surtout permet à ces livres d'être diffusés largement par des canaux particuliers ».*

En cas de succès public, les signataires ont-ils des retombées financières ? « *Oui, ils perçoivent, s'ils le souhaitent,*

Auto-définition par l'éditeur

« Une syllepse est une forme grammaticale qui privilégie les accords fondés sur le sens plutôt que sur la règle. Ce nom n'est ni un hasard ni un vain mot. Il résume et concentre notre projet et notre état d'esprit. Engagé et non partisan, notre catalogue parle de lui-même. Il se veut Babel. Ce qui ne signifie pas cacophonie. Car si les langues y sont multiples, elles débouchent, pas à pas – nous l'espérons –, vers des compréhensions communes, vers une langue partagée, vers un sens commun, vers des « tous ensemble » de la pensée et de l'action. Nos livres parlent séparément mais frappent ensemble !(...) Nous avons bâti notre projet éditorial en voulant aller au-delà du possible, en voulant transgresser la frontière de la « fin de l'histoire » que certains ont cru pouvoir tracer sur les ruines des révolutions trahies et des utopies défaites.

La critique sociale dans toute son ampleur est l'axe majeur de nos publications, c'est pourquoi nous nous sommes également essayé à la littérature, à la poésie, au surréalisme, au jazz, au rap… Notre idée de départ, en pleine offensive néolibérale, c'était de donner la possibilité à ceux et celles qui agitent la société et qui cherchent des voies de sortie – que ce soit des individus ou de collectifs – d'accéder au statut d'auteur(e) de « livre ».

Nous publions une trentaine de livres par an. Ce qui fait environs 600 titres en vingt-cinq ans. Nous avons commencé modestement en 1989 et c'est surtout après le mouvement social de 1995 que nous nous sommes installés dans le paysage ».

des droits d'auteur. Mais la plupart d'entre eux nous les abandonnent comme une forme de participation à ce qu'on pourrait appeler l'«économie solidaire» qui lie notre maison, nos ouvrages et nos auteur(e s. En effet, tous nos livres ne se vendent pas aussi bien et aussi vite les uns que les autres. Coopérative à but non lucratif, les éditions Syllepse organisent une solidarité entre les livres, les uns finançant les autres, le temps que les seconds puissent acquérir un seuil suffisant de ventes permettant d'amortir les frais de production et d'assurer la bonne marche de la maison (loyer, salaire, etc.). Ces droits d'auteur abandonnés constituent une caisse de garantie qui contribue à la pérennité du projet. Du coup, il nous arrive de verser des subventions à des collectifs militants, comme aux Amis de Cellatex, qui avaient fait un livre chez nous avec la CGT il y a quelques années ou au Collectif pour l'abolition de la dette du tiers-monde ».

éditeurs, et donc les segments d'audience recherchés. Quels sont les moyens de promotion de Syllepse ?

« Nous n'avons évidemment pas d'attaché de presse. Nous faisons des services de presse ciblés – pour éviter de retrouver ces ouvrages en solde chez Gibert avant même que le livre ne soit en librairie – et diversifiés suivant les titres. Nous faisons des trucs très classiques : réunion-débat dans des cafés, des salles de Bourses du travail, des librairies, etc. On assure autant que faire se peut une présence sur le parcours des manifestations. On publie environ toutes les trois semaines un petit journal internet qui annonce nos parutions, les événements qu'on organise ou auxquels on participe et qu'on « route » par mail à toute une série de gens, d'associations, de syndicats, etc ».

Quels outils sont les plus efficaces pour ces ouvrages ?

« Les militants parlent aux militants. La plus grande des difficultés consiste néanmoins à faire que les militants de X s'intéressent à ce que font ceux de Y. Croiser les réseaux, les histoires, les traditions, dépasser les vieux clivages, c'est un challenge. Nous utilisons tout ce qui est à notre portée. Mais nous avons parfois les yeux plus gros que le ventre. Par exemple, on a acquis une super caméra pour faire des vidéos de promotion des livres, des entretiens avec les auteurs, les lecteurs, etc. mais on n 'a pas le temps... et en plus on ne sait pas (encore) faire ».

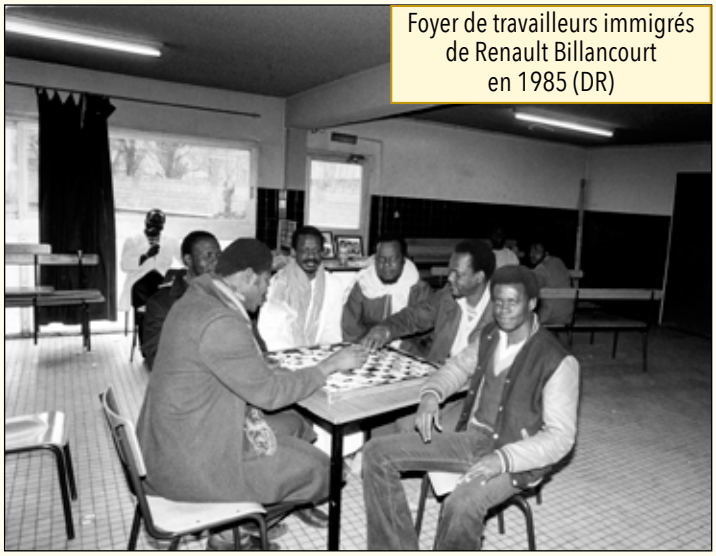

Foyer de travailleurs immigrés de Renault Billancourt en 1985 (DR)

Croiser les réseaux

Mais, comme disent des économistes, on ne peut redistribuer que des richesses créées. La diffusion est une technique différente de la création, qui conjugue imagination, technique, réseaux et marchandisation. Les paramètres sont bien sûr différents selon les

Les « astres dominants »

Les vieilles techniques gardent leur impact, comme les catalogues aux librairies militantes, la diffusion nationale par une filiale de Gallimard, la vente directe sur le site Internet de l'éditeur. *« Nous n'avons pas vocation à la marginalité ».* Ce qui ne veut pas dire privilégier le n'importe qui *(voir encadré ».* Il y a donc une proximité, au moins théorique, avec des organisations et des publics supposés sensibles, comme les syndicats ou la « gauche », même si cette acception s'élargit en s'estompant.

Clara et Henri en Algérie, 1992 (DR)

« Nous envoyons notre journal à tout le monde », explique Michel Fénard, de Syllepse. *« Du moins à ceux qui sont dans notre fichier. Les résultats sont difficiles à évaluer. Par exemple, si telle ou telle organisation syndicale rediffuse nos infos dans ses rangs et que des achats se font en librairie, il est évidemment impossible de mesurer l'effet. En plus on n'est même pas au courant. Nous comptons évidemment beaucoup sur cette circulation que permet Internet. C'est essentiel. On s'est installé dans un rapport qui ressemble à celui que peuvent entretenir deux planètes différentes. De temps en temps, un véhicule spatial venu des « grands » médias nous approche et nous demande un service de presse ou les coordonnées d'un auteur et, comme on est des extra-terrestres accueillants, on les reçoit à la fois avec bienveillance et un brin de circonspection… Mais en règle générale, pour ces astres dominants, nous sommes invisibles. Comme, pour l'essentiel, le reste du mouvement social d'ailleurs. Nous parlons évidemment ici des médias dominants. Pour la presse militante et de gauche, c'est plus collaboratif. Mais ce n'est pas toujours simple non plus ».*

En témoigne la lettre du 18 octobre 2015 à « Mémoires Vives », mais ce n'est pas la seule cible. *« Pour l'Huma »,* détaille Clara Benoits, *« le 19 décembre 2014, j'ai adressé un courrier (accompagné d'un chèque de 100 euros faisant suite à celui de 50 en juillet) au directeur, avec le document de présentation de notre livre. Sans réponse. Le 15 février 2015, « Ceux de Billancourt », article de présentation de L.N...* **(8)** *Le 21 janvier 2015, téléphone au secrétariat de P.L.H, le directeur, laissant un message sans succès. L.B..., lectrice de l'Huma, ex-ouvrière de l'Île Seguin, a envoyé un message au courrier des lec-*

teurs, signalant le livre le 5 mai 2015... sans suite ».

C.B. cite à l'inverse des présentations du livre de Laurence Bagot dans l'Humanité Dimanche et dans les supports CGT « Options » et « Ensemble ». *« L'Humanité » du 15 février 2015 présente d'ailleurs « Ceux de Billancourt » de façon favorable, négligeant de traiter ou de rappeler les événements précédant la fermeture de Billancourt »,* ajoute H.B.

Allo, personne...

La moisson médiatique de « L'Algérie au coeur » ne remplit donc pas ses greniers. Doit-on chercher les raisons dans la personnalité et l'orientation politique des auteurs et de l'éditeur ? Le silence permet toutes les hypothèses, dont l'inévitable « Il pleut toujours où c'est mouillé ». Les éditeurs disposent d'une audience différente selon leur notoriété, celle des auteurs, leur service de presse et leurs carnets d'adresses. Le « surbooking » dû à la quantité de livres reçus, joint à l'activité multifonctions de certains journalistes, fait qu'on se demande parfois si leur lecture de l'ouvrage a dépassé la 4e de couverture. Les directions ont leurs orientations idéologiques, les journalistes ont leurs têtes et leur rythme de travail. Si de bonnes critiques ne font pas forcément de bonnes ventes, l'adage « On n'est jamais trahi que par les siens » est banal, surtout quand on n'est pas « connu du pharaon ». En clair, tutoyer le rédacteur en chef est une garantie d'accueil dans ses colonnes.

La déception de Clara et Henri Benoits rejoint d'ailleurs, à l'égard de leurs supports « favoris » CGT et Humanité, celle des pétitionnaires d'ATRIS après leur intervention à la Sorbonne à propos du livre de Laurence Bagot et leur appel aux mêmes médias pour répercuter leur appel *« Ne laissons pas salir la mémoire de Renault-Billancourt ! ».*

« Ce qui me déplaît vraiment », dit l'un des signataires, *« c'est pas qu'on me dise que ce que je dis n'est pas intéressant, c'est qu'on ne me réponde même pas quand je m'adresse à un journal que j'achète et que j'ai toujours soutenu ».* L'examen de ces titres mutiques et de leurs sites Internet montre que s'il est facile de s'abonner, il est difficile, voire impossible, de joindre directement par téléphone ou par e-mail les rédactions et les directions (sauf certains journalistes de l'Humanité Dimanche et de la NVO). Les relations sont clairement à sens unique « émetteur-récepteur », feed-back impossible. Information et communication ne sont pas synonymes.

(DR)

Les copains d'abord

Comme chaque éditeur, Syllepse a dû prendre en compte un tas de paramètres pour calculer le tirage et la diffusion de « L'Algérie au coeur ». *« 1 200 exemplaires »,* annonce Patrick Silberstein. *« On a estimé le potentiel Renault + Guerre d'Algérie + mouvement ouvrier + l'histoire personnelle de Clara et Henri. On regarde les notés, c'est-à-dire la réaction des libraires sollicités par le diffuseur dans le temps qui sépare la programmation du livre de sa sortie. Et on décide. On navigue toujours entre tirage trop important et tirage insuffisant ».*

Les auteurs ont été mis largement, avec leur accord, à contribution. *« Catherine Simon, du Monde des Livres, est une de nos anciennes connaissances, spécialiste de l'Algérie »,* dit CB. *« Politis a été informé par moi, suite à la parution de sa critique sur « Ceux de Billancourt » et à l'envoi de notre prospectus de présentation. La Société d'Histoire Renault a été informée lors d'une réunion de l'association à laquelle Henri appartient ».*

Manifestation contre l'OAS (DR)

Celui-ci ajoute : *« L'ouvrage a été présenté lors de l'assemblée des retraités CGT ».*

Présentation dans des arrière-salles de café, *« salle comble et débats militants »,* réunions dans des librairies lyonnaises ou au Centre Culturel algérien. *« Des camarades algériens ont aussi diffusé notre bouquin ».* Les amitiés personnelles jouent. *« Certains d'entre nous connaissent Henri et Clara depuis 68 »,* dit Patrick Silberstein, *« on a donc utilisé beaucoup le bouton de veste (dans sa version mail moderne aussi), l'appel aux anciens camarades de Clara et Henri, ceux qu'ils ont croisés dans leur incroyable vie – quelle série télé ça ferait ! On a à coeur de viser les jeunes générations, car nous sommes également des passeurs de mémoire ».*

Le militant numérique

Devenir riche comme auteur militant revient à gagner au loto sans ticket. Une fois la règle acceptée, on peut viser l'amélioration sans passer par la case « bobo engagé cherche éditeur généreux ». Encore une fois, le copinage ne fait pas les ventes et une diffusion de 1 200 exemplaires après un an est très honorable dans une catégorie où une vente réelle de 1 500 ouvrages, hormis les services de presse et les cadeaux aux amis, est un net succès. Les salles de bistrot, les débats passionnés, les séances de signatures entre vieux complices et nouvelles connaissances, les discussions sur Radio Libertaire ou France Culture (ce fut le cas de Joël Biard, président de l'IHSR CGT, pour « Un engagement ouvrier »), montrent que la diffusion volontariste est loin d'être fossilisée.

Restent des frais de maquette, de graphisme, de papier et de façonnage convenables, indispensables au respect du lecteur et à un prix acceptable. C'est le défi constant de l'éditeur non cousu d'or. Une diminution

des coûts et une augmentation potentielle de la diffusion résident dans le développement du e-book, le livre numérique accessible, de manière large et peu onéreuse, sur ordinateur, tablette, smartphone et autres écrans portables. Les bibliophiles seront mortifiés, les comptables intéressés, les imprimeurs déprimés, les lecteurs désorientés, sauf les moins de 30 ans et les vieux geeks. Ce n'est pas une panacée, la diffusion n'en connaît pas. Le papier ne disparaîtra pas plus que l'Iphone n'a tué radios et télés. Les supports ont passé le dernier siècle à se recaler les uns les autres au rythme des nouveaux arrivants (seul le Minitel en est mort).

La recherche permanente de croisements entre militants X et Y, que souhaite Syllepse, prendra des formes numériques sans effaroucher la CNIL. Le lecteur francophone pourra lire « L'Algérie au coeur » de Dunkerque à Tamanrasset ou Ouargla, et d'Agadir à Tunis en passant par Orléans ou Bamako, pour moins d'un euro actuel. Ce qui n'empêchera nullement les amis venus de Béjaïa, d'Aïn Temouchent ou des Hauts-de-Seine, de prendre un verre dans un café militant du 19e arrondissement avec Clara et Henri Benoits, accompagnés de Patrick Silberstein et Michel Fénard. Les journalistes des « grands supports de gauche » pourront se reposer à l'abri des sollicitations, car les réseaux sociaux les auront largement remplacés pour la promotion. « Mémoires Vives » observera le panorama de l'édition sociale en se félicitant de son renouvellement inattendu.

Renault-Billancourt dans les années 50 (Coll. GD)

NOTES

(1) – Il semble qu'il y ait une confusion. Henri Benoits parle d'une AG de « notre Institut d'histoire le 9 juin 2015 ». L'IHS CGT Île-de-France n'a pas tenu d'assemblée générale à cette date.

(2) – Le 21 novembre 2015, à la Sorbonne, les séminaires Marx 21e siècle » organisaient une séance consacrée au livre « Ceux de Billancourt », présenté par l'auteure. Une délégation de membres d'ATRIS a participé au débat pour rétablir les faits déformés dans l'ouvrage. Cette initiative a donné lieu à une pétition « Ne laissons pas salir la mémoire de Renault-Billancourt ! ».

(3) – Le bureau du 11 juin 2015 de l'IHS CGT Île-de-France a abordé cette question dans la programmation de « Mémoires Vives »

(4) – Union Générale des Travailleurs Algériens.

(5) – Après l'envoi de leur lettre du 18/10/15, Clara et Henri Benoits ont signalé qu'un numéro de « Vie Nouvelle » en novembre leur est parvenu « avec un encart (p. 62) présentant notre bouquin ».

(6) – Jean-Claude Vessillier a rédigé l'introduction. La préface est de Mohamed Harbi, ancien responsable FLN, professeur émérite de sociologie et d'histoire.,

(7) – Les initiales CB signifient Clara Benoits, puisque Henri (HB) a répondu séparément aux mêmes questions.

(8) – Nous avons indiqué par des initiales les noms des intervenants médiatiques.

À commander
aux éditions Syllepse,
224 pages, 14 euros,
règlement par chèque,
65 rue des Rigoles
75020 Paris
ou paiement en ligne
sur : www.syllepse.net
(edition@syllepse.net)

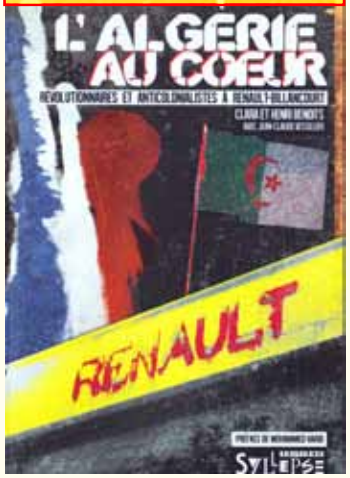

ÉTAT D'URGENCE

Ce gouvernement tourne définitivement le dos aux valeurs humanistes !

En jouant sur l'émotion et la peur, le Gouvernement espère constitutionnaliser l'état d'urgence qui permet d'octroyer plus de pouvoir à la police, aux services de renseignements, à l'administration, ceci au détriment de l'autorité judiciaire.
Mais chacun aura pu mesurer, depuis les attentats, les dérives de ce « régime d'exception » avec son cortège d'interdictions de manifester et d'assignations à domicile qui relèvent, pour certaines d'entre elles, plus du maintien de l'ordre que de la lutte contre le terrorisme.
Ce texte doit donc être combattu pour son inutilité face au risque terroriste, et il doit l'être vigoureusement car il met en péril la Démocratie, les libertés individuelles et collectives.
En effet, les termes flous de la définition de l'état d'urgence font craindre le pire quant à l'utilisation contre les salarié(e)s et les militant(e)s que pourrait en faire ce gouvernement et les futurs...
Pour finir, ce projet de loi constitutionnalise une vieille idée de l'extrême droite, la déchéance de nationalité de citoyens binationaux nés français. Ce calcul politicien, qui crée une sous-catégorie de citoyens, constitue une infamie que la CGT dénonce et combattra avec force.

CGT. Montreuil, le 29 décembre 2015

L'IHS CGT Île-de-France et Mémoires Vives vous souhaitent une année 2016 pleine de luttes et de succès !

Bulletin d'abonnement à Mémoires Vives

Les adhésions à l'IHS CGT Île-de-France ne sont pas individuelles. Elles se font par organisation : UD, UL, organismes professionnels, autres IHS. Il est cependant possible de souscrire un abonnement individuel à « **Mémoires Vives** », de manière à permettre sa lecture par des personnes ne faisant pas partie des organisations précitées.

Nom - Prénom .....
Adresse email .....
Adresse .....
Code postal .....
Ville .....

(4 numéros par an 10 Euros) chèque à renvoyer : IRHS CGT Île de France case 455 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil cedex